

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

UNITÉ GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Evaluation Finale Externe du Projet
« Appui au renforcement
de la gestion de la migration
au Niger – Phase II»
(2020 – 2022)

RAPPORT FINAL

MARS
2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES FIGURES	ii
LISTE DES ANNEXES	ii
RESUME ANALYTIQUE	ii
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	4
2.1. Contexte de l'évaluation	4
2.2. Objectifs de l'évaluation	5
2.3. Portée de l'évaluation	5
2.4. Critères d'évaluation	6
3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	8
3.1. Collecte des données	9
3.2. Analyse des données	10
3.3. Échantillonnage	10
3.4. Limites et stratégies d'atténuation proposées	11
4. RÉSULTATS	12
4.1. Analyse de la pertinence du projet	12
4.2. Analyse de la cohérence du projet	15
4.3. Analyse de l'efficacité du projet	17
4.4. Analyse de l'efficience du projet	22
4.5. Analyse de l'impact du projet	27
4.6. Analyse de la durabilité du projet	30
4.7. Analyse des aspects genre et droits humains du projet	32
5. CONSTATS	34
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	35
6.1. Conclusions	35
6.2. Recommandations	37
7. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES	38
7.1. Leçons apprises	38
7.2. Bonnes pratiques	39
8. ANNEXES	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCM	Cadre de Concertation sur la Migration
DANIDA	Agence Danoise pour le Développement International
DGECM-R	Direction Générale de l'État Civil
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
GMDAC	Global Migration Data Analysis Centre
GTM	Groupe Technique sur la Migration
FDS	Flow Data Survey
INS	Institut National de la Statistique
CAD/ OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
PMM	Pacte Mondial sur les Migrations
PDC	Plan de Développement Communal
PTF	Partenaire Technique et Financier
TEF	Taux d'Exécution Financier
TEP	Taux d'Exécution Physique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectif général et objectifs spécifiques de l'évaluation finale.....	5
Tableau 2: Nombre d'institutions enquêtées.....	11
Tableau 3: Niveau de corrélation entre les besoins des bénéficiaires et les types d'appuis proposés	14
Tableau 4: Réalisation et acquis du projet	19
Tableau 5: Analyse du taux d'exécution physique du projet (TEP)	23
Tableau 6: Analyse du taux d'exécution financière du projet (TEF)	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Théorie de changement du projet DANIDA.....	7
Figure 2: Principales étapes de conduite de l'évaluation.....	8

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Arrimage entre les objectifs du projet et les priorités nationales	40
Annexe 2: Arrimage entre les objectifs du projet et les actions de l'approche commune de la CEDEAO sur la migration	41
Annexe 3: Arrimage entre la formulation du projet et les priorités internationales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD)	42
Annexe 4: Comparaison entre quelques directives de l'OIM et ce qui a été mis en œuvre au niveau du projet OIM DANIDA phase II.....	44
Annexe 5: Cadre de résultats actualisés du projet DANIDA II	45
Annexe 6: Termes de référence de l'évaluation.....	57
Annexe 7: Matrice d'évaluation	57
Annexe 8: Liste des documents examinés.....	57
Annexe 9: Liste des personnes interrogées ou consultées	57
Annexe 10: Outils de collecte de données	60
Annexe 11: Liste des structures productrices de données migratoires	60
Annexe 12: Concepts clés de la gouvernance de la migration.....	61
Annexe 13: Compte rendu de l'atelier de restitution	61
Annexe 14: Liste de présence de l'atelier de restitution.....	61
Annexe 15: Théorie de Changement du projet en format A3 version modifiable	61

RESUME ANALYTIQUE

Le présent document est le fruit de l'évaluation finale du projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger - Phase II implémenté durant la période de 15 septembre 2020 au 15 décembre 2022. Cette évaluation est commanditée par le bureau de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) au Niger et réalisée par Octopus Consulting & Insight, un évaluateur externe basé à Evanston, Illinois, USA.

Le but de cette mission était d'apprécier l'étendue des accomplissements et changements opérés par rapport à l'objectif et aux résultats escomptés du projet. Les résultats et les recommandations de l'évaluation seront principalement utiles au bailleur - l'Ambassade du Danemark / Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), afin qu'ils puissent juger de la pertinence de l'intervention en lien avec le cadre stratégique DANIDA, l'efficacité et l'efficience des composantes de l'intervention. En outre, l'évaluation est menée à l'intention des gestionnaires de projets de l'OIM afin qu'ils puissent améliorer la conception et la mise en œuvre des activités, projets ou programmes en cours ou futurs. Enfin, l'évaluation est menée à l'intention de l'équipe du projet, afin qu'elle puisse documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques.

La mission d'évaluation a été conduite suivant une approche participative, consultative et contributive. L'équipe d'évaluation a utilisé une méthodologie mixte d'outils de recherche quantitative et qualitative pour enrichir l'analyse des données et générer une compréhension plus approfondie des résultats. Pour recueillir la perception des différentes parties prenantes sur le projet et actualiser les valeurs des indicateurs du cadre de résultats du projet, des interviews semi-structurées ont été mises en œuvre. De plus, à travers la valorisation de tous les rapports périodiques d'activités du projet, la mission a fait le point des activités menées, les résultats obtenus et les niveaux d'atteinte des objectifs du projet. La mission a également observé les équipements dont les institutions ont bénéficié. Des séances régulières de synthèses et d'échanges ont été tenues avec le comité de suivi de l'évaluation pour apporter les ajustements nécessaires.

Un atelier de cadrage a été organisée avec les principales institutions bénéficiaires du projet. Pour la collecte des données, l'équipe de consultants a pu collecter des données auprès des structures centrales au niveau de Niamey, des structures déconcentrées au niveau d'Agadez, Tahoua et Zinder. Au total, cinq (05) institutions et deux (02) bénéficiaires indirects du projet au niveau central et neuf (09) institutions et six (06) bénéficiaires indirects au niveau régional ont été interviewés. Le contact avec ces acteurs a été facilité par les membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Aussi, un atelier de validation, de partage et d'échange a-t-il été organisé afin d'engager les acteurs dans une discussion participative, indépendante dans le but d'orienter les actions du projet pour les années à venir. Des logiciels tels qu'Excel, SPSS et STATA ont été utilisés pour effectuer des analyses précises.

Les principales conclusions sont présentées en sections liées aux critères d'évaluation que sont la pertinence, efficience, efficacité, cohérence, impact, durabilité, genre et les droits humains.

Pertinence (notation : 5/5) : L'analyse de la pertinence a examiné si les objectifs du projet ont été bien définis en collaboration avec les différents acteurs du projet. Elle évalue aussi l'ensemble des besoins exprimés par les différentes structures de l'État impliquées et les réalisations actuelles du projet. La pertinence informe aussi sur la réponse de l'intervention aux priorités internationales, régionales et nationales en termes de gouvernance de la migration. Il ressort de l'analyse des données recueillies que dans l'ensemble, les objectifs et les stratégies du projet sont alignés avec les besoins des structures bénéficiaires. En effet, la phase pilote du projet a permis d'identifier les limites des institutions de l'Etat du Niger en charge de la migration en raison de leur faible capacité d'absorption et de dispersion des activités de renforcement. Le projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger - Phase II a été non seulement une solution pertinente

mais aussi une opportunité pour combler en son temps les besoins les plus pressants de ces institutions. Aussi les institutions ont-elles été associées au choix des activités, à la définition des objectifs et à la mise en place des stratégies du projet. Par ailleurs, la quasi-totalité des structures impliquées déclarent être consultées régulièrement sur le suivi et les leçons apprises durant l'implémentation du projet. L'étude du document de projet révèle aussi que le projet est en parfait arrimage avec les priorités nationales, régionales et internationales.

Cohérence (notation : 5/5) : L'appréciation de la cohérence s'est faite aux niveaux interne et externe. Au niveau interne, l'évaluation a interrogé les synergies et liens créés entre le projet et d'autres interventions mises en œuvre par d'autres unités de l'OIM Niger. L'analyse de ces liens et synergies entre le projet et les interventions, stratégies et politiques des gouvernements, des communautés et des donateurs a informé la cohérence externe du projet. Des données et propos recueillis, il ressort que la stratégie, les objectifs et les composantes du projet ont été définis en complémentarité des services offerts par les autres projets, départements, et unités de l'OIM (cohérence interne). Par ailleurs, au regard de l'examen de l'articulation entre les objectifs du projet et les priorités nationales, régionales et internationales, la mission d'évaluation note donc que l'intervention du projet DANIDA II cadre bien avec la politique nationale de la migration de l'Etat du Niger et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration (cohérence externe).

Efficacité (notation : 4/5) : Une analyse des résultats du projet montre que les objectifs du projet ont été majoritairement atteints. Ces résultats ont permis (i) le renforcement de la synergie des acteurs de la gestion de la migration, (ii) la création et la mise en œuvre de la plateforme de gestion de l'information et d'utilisation des données statistiques et (iii) la consolidation d'une coordination régionale pour une gestion efficace basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants. Le projet a également créé un environnement de collecte et de partage des données cruciales aux prises de décisions au niveau central et régional. Par ailleurs, le fait que ce projet ait pris en compte les insuffisances des phases antérieures du projet antérieur constitue un facteur important au succès des objectifs de la phase II. Les autres facteurs de succès sont les discussions régulières et la mise en place d'un système de partage des leçons apprises, et la flexibilité dans la gestion et le suivi des activités qui a permis de gérer les temps difficiles de la COVID-19 sans occulter l'essentiel des objectifs assignés au projet.

Efficience (notation : 4/5) : L'efficience du projet est justifiée par la mise en œuvre efficace des activités dans les délais impartis et le budget prévu. Les financements mobilisés pour les activités du projet étaient suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés avec respectivement une bonne performance au taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière. Le projet affichant un rapport TEF/TEP égale à 1 informe que le projet a une performance efficiente. Cela pourrait s'expliquer par (i) un mécanisme de gestion participative et transparente qui inclut une étroite collaboration entre l'équipe de gestion du projet et les autres projets et programmes au sein de l'OIM, de même qu'avec les institutions bénéficiaires ; (ii) une flexibilité et une capacité d'adaptation dans la mise en œuvre des activités, (iii) la synergie d'actions entre les différentes institutions intervenant dans le domaine de la migration. Tous ces facteurs ont favorisé l'efficience observée et l'amélioration dans la gestion des migrations au Niger. Toutefois, l'évaluation recommande la prise en compte des directives de l'OIM en matière de pourcentage de fonds alloué (35%) aux ressources humaines dans la formulation d'une prochaine phase du projet.

Impact/Effets (notation : 4/5) : Les activités du projet ont affecté positivement les structures bénéficiaires à travers le renforcement des capacités créant une main d'œuvre et un leadership plus aguerri. Elles ont aussi contribué à l'approvisionnement en matériels de travail (achat d'équipements et accès à l'internet), et la production et l'utilisation des données fiables sur la migration. La collecte des données au niveau des structures du gouvernement et la disponibilité d'une plateforme permettent désormais à l'Etat Nigérien de prendre des décisions basées sur des données crédibles. Un autre impact très important du projet est

l'augmentation du nombre de laissez-passer délivrés entre 2020-2022 par rapport au début du projet en 2020. On note également un cadre institutionnel renforcé techniquement, l'amélioration de la coordination au sein des acteurs migratoires et la digitalisation des données migratoires. Toutefois, malgré les dispositions internes du projet favorables à soutenir la gestion de la migration, il faut souligner certains manquements notamment au niveau du genre et des droits humains où les dispositifs pour accommoder les migrants handicapés n'ont pas été pris en compte. Grâce à la capacité d'adaptation de l'OIM et des institutions bénéficiaires de l'Etat du Niger, des mesures en temps opportun ont été prises pour atténuer les effets négatifs imprévus.

Durabilité (notation : 3/5) : Le personnel interviewé dans les institutions bénéficiaires qualifie son degré d'appropriation des questions de migration de très élevé. Par ailleurs, le recrutement de jeunes fonctionnaires, l'implication des stagiaires, la plateforme des données gérée par l'INS, et la digitalisation des documents de voyage constituent des points forts favorables à l'extension des résultats atteints par le projet. Toutefois, les institutions bénéficiaires ont déclaré que leurs capacités financières est limitée pour supporter les activités du projet dans le long terme. Elles estiment qu'elles continueront d'expliquer au gouvernement l'opportunité de pouvoir prendre progressivement en charge les services offerts par le projet en vue de pérenniser les résultats atteints.

Genre et les droits humains (notation : 3/5) : L'appréciation de la prise en compte du genre et du respect des droits de l'homme dans la mise en œuvre du projet révèle qu'en formant les staffs des structures bénéficiaires sur les questions des droits de l'homme, le projet a contribué à la prise en compte de cet aspect dans les questions de la migration. Concernant le genre, le projet a pris en compte l'aspect genre dans le recrutement du personnel. Toutefois, cet aspect pourrait être plus développé en créant des indicateurs et sous-indicateurs spécifiques au genre dans le projet. En effet, peu de femmes dans les institutions bénéficiaires ont bénéficié des acquis du projet. A titre illustratif, seulement une (1) femme sur cinq (5) dans l'équipe de direction de l'INS a vu ses capacités techniques renforcées par le projet. De plus, les institutions étatiques et les acteurs au développement du Niger devraient s'assurer d'apporter un support plus adapté aux femmes migrantes particulièrement dans les domaines de la santé, la protection sociale et l'inclusion financière. Ainsi, la prise en compte de ces aspects dans la formulation des indicateurs faciliterait la prise en compte du genre dans les activités d'une prochaine phase du projet. Il faut aussi souligner qu'au sein des migrants qui bénéficient indirectement du projet, la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées reste quasi inexistante aussi bien au niveau du personnel qu'au niveau des activités du projet.

Au vu des résultats, l'équipe d'évaluation formule les recommandations suivantes :

Les recommandations issues de l'évaluation sont les suivantes :

❖ Recommandations à l'endroit de l'équipe de gestion du projet au sein de l'OIM

- Revoir la formulation des indicateurs du projet notamment la fixation des cibles pour une estimation précise de leur niveau d'atteinte ;
- Réduire le nombre d'indicateurs d'ordre qualitatif ou opérationnaliser ces indicateurs en définissant des paramètres facilitant l'estimation du niveau précis d'atteinte.
- Apporter un appui institutionnel aux structures étatiques en charge de la gestion des travailleurs migrants au Niger ;
- Faciliter la collecte de données sur les flux migratoires sur les voies de contournement ;
- Faciliter la mise en place d'un mécanisme national de synchronisation régulière des données régionales agrégées ;

- Accompagner l'organisation des sessions de renforcement des capacités techniques des institutions bénéficiaires afin d'assurer la pérennisation des activités du projet ;
- Faciliter la communication et la synergie d'actions entre les différents acteurs institutionnels même après la mise en œuvre du projet à travers l'organisation des séances d'échange et de partage d'expériences.

❖ **Recommandation à l'endroit du Bailleur de fonds**

- Veiller à une meilleure prise en compte des standards de l'OIM en matière de part du budget (pourcentage de fonds) allouée aux ressources humaines dans la formulation d'une prochaine phase du projet ;
- Faciliter le renforcement de capacités des acteurs communaux des services de l'État Civil, des Migrants et des réfugiés chargés de la collecte, du traitement et de l'analyse des données migratoires ;
- Accompagner la mise en place d'un serveur (data center) au niveau de la Direction Générale de l'État Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECEM-R) pour faciliter l'autonomie de la Direction en matière de production de données provenant des communes, des départements et des régions ;
- Appuyer la mise en œuvre du e-visa au niveau de la DST pour les ressortissants des pays où le consulat du Niger n'est pas encore présent ;
- Accompagner les dispositifs / mécanismes de surveillance des voies de contournement (surveillance aérienne par drones, etc.) ;
- Faciliter l'accroissement de la capacité des sites d'accueil des migrants ;
- Accompagner les collectivités locales dans l'actualisation des fiches de collecte de données prenant en compte toutes les rubriques en lien avec le genre, les droits humains et les personnes vivant avec un handicap au sein de toutes les structures productrices de données migratoires.

❖ **Recommandation à l'endroit des institutions bénéficiaires**

- Intégrer les questions migratoires dans les Plans de Développement locaux (au niveau régional – PDR, communal PDC) en articulation avec le PDES (2022 – 2026) ;
- Appuyer la mise en place des dispositifs départementaux de collecte de données à des fréquences régulières ;
- Appuyer le renforcement continu de capacités des agents en charge de la collecte des données migratoires ;
- Œuvrer à la poursuite des actions du projet au sein de chaque structure ;
- Appuyer la création d'un creuset d'échange sur les formes d'appuis à apporter aux migrants mineurs, femmes, personnes avec un handicap ;
- Œuvrer à la décentralisation progressive des services de soutien aux migrants.

❖ **Recommandations à l'endroit de l'Etat**

- Accompagner les institutions bénéficiaires en prévoyant des contreparties nationales pour le support des activités post-projet ou la maintenance dans l'optique de la durabilité ;
- Appuyer la formation continue des points focaux de tous les départements ministériels en charge de la digitalisation des données migratoire garantissant la collecte continue de données ;

- Travailler à l'autonomie financière de l'institution pour financer les projets conçus à court, moyen et long terme ;
- Accompagner les dispositifs de délivrance de laissez-passer et de documents légaux pour l'accès à l'emploi au Niger ;
- Continuer à accompagner l'identification des migrants au niveau des services compétents ;
- Accompagner l'agrégation régulière des données départementales collectées au sein du data center au niveau régional.

1. INTRODUCTION

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'évaluation du projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration¹ au Niger – Phase II. Cette étude est commanditée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Niger. Le but de cette mission est de recueillir des informations qui permettent de mesurer la performance et l'impact du projet par rapport aux objectifs visés. Aussi ce travail est-il une opportunité pour les différents acteurs de discuter les leçons apprises afin de concevoir ou d'influer d'éventuelles stratégies programmatiques dans le futur.

Cette mission s'est déroulée du 06 Décembre 2022 au 31 Janvier 2023 et a connu quatre phases principales : la préparation de la mission, la collecte des données, l'analyse des données, et la rédaction du rapport d'évaluation. Cette évaluation a également bénéficié de la participation de toutes les parties prenantes du projet et les membres de l'équipe de gestion à travers un atelier de démarrage et un atelier de restitution des résultats (**Voir Annexe 13**).

L'évaluation finale a pris en compte tous les résultats observables depuis le début de la mise en œuvre du projet du 15 septembre 2020 au 15 décembre 2022. Elle a pris en compte les perceptions et recommandations des institutions bénéficiaires à Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez. L'analyse des données et la présentation des résultats ont suivi les critères d'évaluation de l'OCDE / CAD : pertinence, efficience, efficacité, cohérence, impact et durabilité. Par ailleurs, les aspects du genre et des droits humains ont été également pris en compte. Malgré les préparations, la mission a connu quelques difficultés liées à la disponibilité des parties prenantes. Cependant, elles ont été surmontées grâce à l'engagement des différents acteurs et du personnel de l'OIM.

La suite du présent rapport d'évaluation est organisée autour des quatre (04) sections ci-après : la section 2 présente le contexte et les objectifs de l'évaluation, la section 3 montre la méthodologie et les limites dans sa mise en œuvre, la section 4 expose les résultats et la section 5 présente les conclusions et recommandations à l'issue de l'évaluation.

¹ Les concepts clés de la gouvernance de la migration sont les termes courants qui définissent la gestion du système migratoire d'un pays ou d'une région. Plus d'informations sur les questions et notions relatives à la gouvernance de la migration sont disponibles en **annexe 12**.

2. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

2.1. Contexte de l'évaluation

L'Etat du Niger est un pays de destination, de transit, et d'origine pour plusieurs migrants venus d'horizons diverses en quête du mieux-être. Ces migrants encourent plusieurs risques causés par des activités criminelles. Pour rester en arrimage avec le respect des droits de l'homme au niveau de la sous-région ouest-africaine, le Niger a pris des engagements internationaux. L'implémentation de ces engagements a été concrétisée par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion migratoire. Mais cette mesure n'a pas empêché les migrants de développer d'autres alternatives à haut risque. Un défi principal nécessite donc d'être relevé par le Niger et consiste en la mise en œuvre d'une approche intégrée et durable de gestion de la migration basée sur un ancrage législatif. Pour relever ce défi, l'Etat du Niger a signé le Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) et a sollicité l'appui de l'OIM à l'accompagner dans la mise en œuvre de la phase II du projet DANIDA.

Dans le cadre de sa collaboration avec l'Etat du Niger, et pour renforcer la gestion de la migration, l'OIM a bénéficié du financement de l'Ambassade du Danemark pour mettre en œuvre de 2020 à 2022, aux côtés de l'Etat du Niger, le projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II dont la phase pilote a été mise en œuvre de 2017 à 2019. Cette phase II du projet vise le renforcement des capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l'homme et incluant l'accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d'origine.

Pour la mise en œuvre de la phase II du projet, trois groupes d'activités ont été prévues et réalisées. Le **premier groupe d'activités** prend en compte la réalisation de la cartographie des acteurs, l'appui technique au CCM dans la prise en charge de son mandat, l'appui technique aux réunions de coordination du CCM et de ses sous-groupes et, le renforcement des capacités des fonctionnaires et agents chargés de la gestion de la migration. Ces actions ont contribué à l'**extrant 1** portant sur le meilleur le renforcement des capacités techniques et de coordination des institutions gouvernementales chargées de la gestion de la migration. Le **deuxième groupe** d'activités a concerné l'assistance technique et le renforcement de capacités de l'Institut National des Statistiques (INS), la cartographie des producteurs et utilisateurs de données migratoires, l'établissement d'une plate-forme intégrée de données sur les migrations au Niger et la formation des producteurs de données migratoires. Ce deuxième groupe d'activités a permis d'obtenir l'**extrant 2** à savoir les structures chargées des données migratoires démontrent de meilleures capacités de gestion de l'information et des outils statistiques. Enfin, le **troisième groupe** d'activités était en lien avec l'organisation des réunions périodiques de coordination des acteurs nationaux et régionaux impliqués dans le retour volontaire des migrants, l'appui technique aux acteurs étatiques et services consulaires des pays d'origine en charge du retour des migrants, appui technique aux institutions en charge des mineurs non accompagnés, appui technique à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) en matière de digitalisation des documents de voyage et l'appui aux déplacements nationaux et internationaux des missions consulaires incluant les visites aux centres de migrants en transit. La mise en œuvre de ce groupe d'activités a participé à l'atteinte de l'**extrant 3** dont la finalité permet de concourir aux meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants par les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine. La réalisation de ces trois extrants a permis l'atteinte de l'objectif/effet du projet à savoir renforcer les capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l'homme et incluant l'accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d'origine. Le projet étant arrivé à terme et, conformément au document du projet, cette évaluation finale

externe est réalisée pour apprécier les avancées enregistrées. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les termes de référence de la présente mission d'évaluation finale externe.

2.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général et les objectifs spécifiques de l'évaluation finale sont consignés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Objectif général et objectifs spécifiques de l'évaluation finale

Objectif général	Objectifs spécifiques
Apprécier l'étendue des accomplissements et changements opérés par rapport à l'objectif et aux résultats escomptés du projet.	Juger de la pertinence de l'intervention en lien avec le cadre stratégique DANIDA, l'efficacité et l'efficience des composantes de l'intervention
	Éclairer les prises de décisions des bailleurs potentiels quant au financement de phases additionnelles, sur la base des opportunités et des lacunes identifiées par l'évaluation
	Améliorer la conception et la mise en œuvre des activités, projets ou programmes en cours ou futurs
	Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques
	Actualiser le statut des indicateurs de suivi du projet mentionné dans l'annexe 1 des TDRs à toutes fins utiles

Source : Termes de référence, Evaluation finale du projet DANIDA II (MS.0020)

2.3. Portée de l'évaluation

Le projet « Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II » (2020 – 2022) vise trois effets directs :

- Renforcer une synergie des acteurs de la gestion de la migration et de plaidoyers auprès des partenaires technique et financiers (PTF) grâce aux capacités institutionnelles renforcées de management et de coordination du Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) ;
- Créer et mettre en œuvre une plate-forme fonctionnelle de gestion de l'information et d'utilisation des données statistiques servant à la mise en œuvre des politiques nationales de gestion de la migration au sein de l'INS ;
- Consolider une coordination régionale pour une gestion efficace, basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants grâce aux capacités renforcées de coordination et de gestion de la migration irrégulière par la DST.

A cet effet, sur le plan géographique, l'exercice de l'évaluation a porté sur le niveau central à Niamey où la plupart des activités du projet ont eu lieu. De plus, pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats du projet

au niveau local, trois zones à savoir Tahoua, Zinder et Agadez ont été également ciblées au cours de l'évaluation.

Au niveau central à Niamey, les institutions bénéficiaires sont les suivantes : la Direction Générale de l'État Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECM-R), l'Institut National de la Statistique (INS), le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST). Au niveau des régions Agadez, Tahoua et Zinder, les institutions bénéficiaires du projet sont les suivantes : les Directions Régionales de l'État Civil, des Migrants et des Réfugiés (DRECM-R), les Gouvernorats et les Conseils Régionaux.

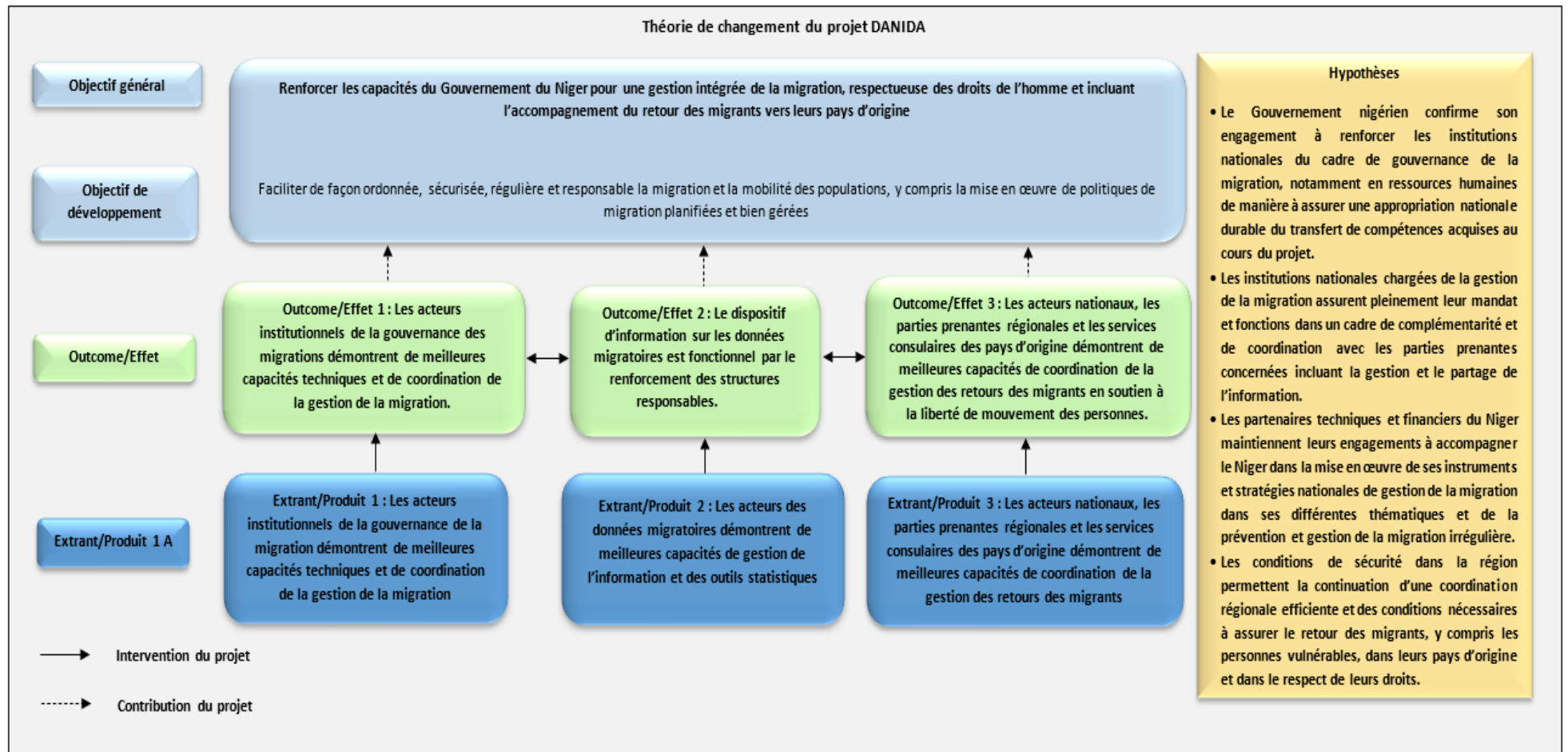
L'évaluation finale a pris en compte tous les résultats observables depuis le début de la mise en œuvre du projet du 15 septembre 2020 au 15 décembre 2022.

2.4. Critères d'évaluation

Pour la présente évaluation, les critères de l'OCDE/CAD suivants ont été utilisés : pertinence, efficacité, efficacité, cohérence, impact et durabilité. Par ailleurs, les aspects liés au genre et aux droits humains ont été également pris en compte (Confère matrice d'évaluation en annexe 7).

Les résultats de l'évaluation permettront d'abord à DANIDA de juger de la pertinence de l'intervention par rapport à son cadre stratégique, de l'efficacité et de l'efficacité du projet. Aussi ils permettront au bailleur de prendre des décisions éclairées par rapport au financement de phases additionnelles. Par ailleurs cette évaluation permettra à l'équipe de gestion du projet OIM d'améliorer la conception, la mise en œuvre de projets futurs et la documentation des leçons apprises et les bonnes pratiques.

Figure 1: Théorie de changement du projet DANIDA

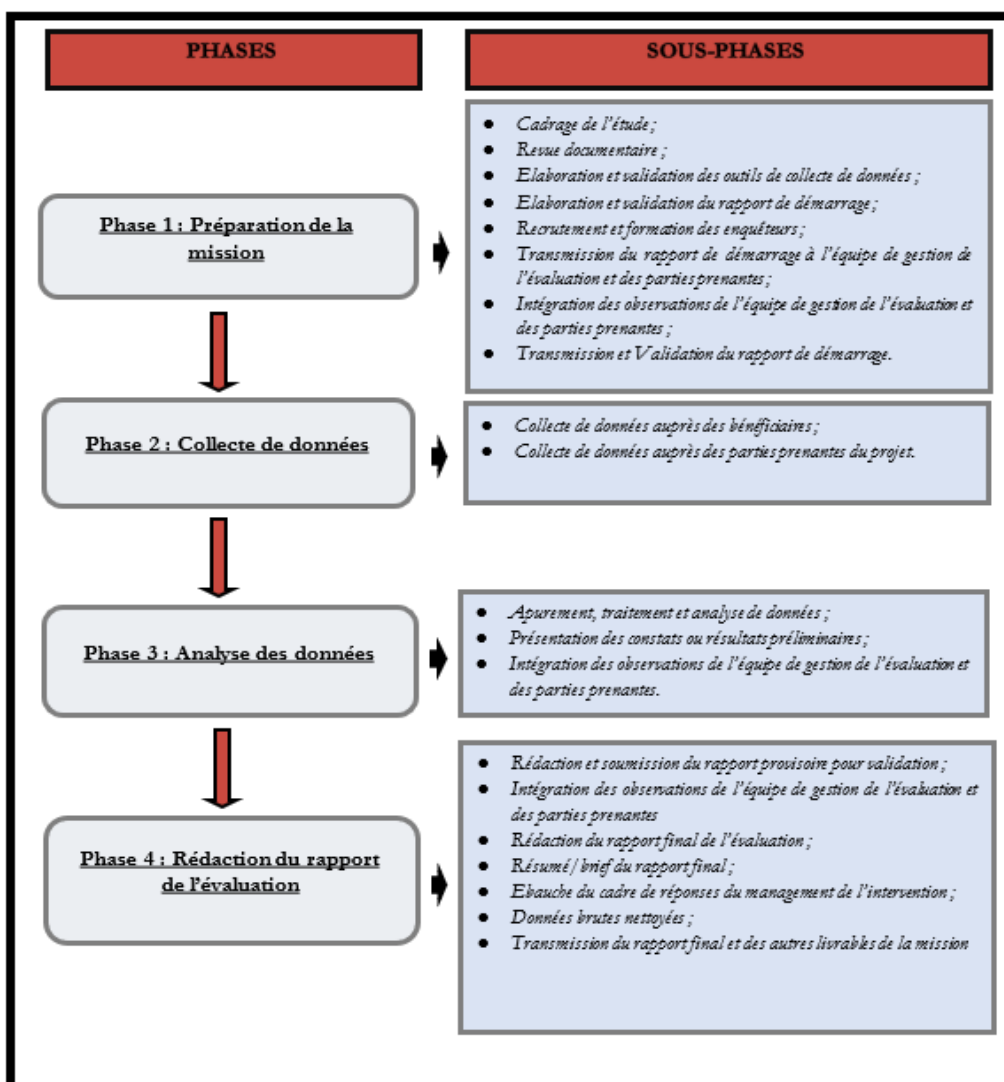


3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

La mission d'évaluation a été conduite suivant une approche participative, consultative et contributive. Pour recueillir la perception des différentes parties prenantes sur le projet et actualiser les valeurs des indicateurs du cadre de résultats du projet, des interviews semi-structurées ont été organisées. De plus, à travers la valorisation de tous les rapports périodiques d'activités du projet, la mission a fait le point des activités menées, les résultats obtenus et les niveaux d'atteinte des objectifs du projet.

La mission a en outre observé les équipements dont les institutions ont bénéficié. Des séances régulières de synthèses et d'échanges ont été tenues avec le comité de suivi de l'évaluation pour apporter les ajustements nécessaires. Conformément au rapport de démarrage, la stratégie adoptée au cours de l'évaluation s'articule autour des phases et sous-phases présentées dans la figure 2 ci-après :

Figure 2: Principales étapes de conduite de l'évaluation



Source : Équipe de consultants, Décembre 2022

3.1. Collecte des données

La collecte de données s'est déroulée en trois phases : la phase de préparation de la mission, la revue documentaire et la phase terrain.

Préparation de la mission

La mission d'évaluation a démarré par la réunion de cadrage tenue dans les locaux de l'OIM. Cette réunion a connu la participation des représentants des institutions bénéficiaires du projet, de l'équipe de gestion du projet et de l'équipe de consultants représentants du cabinet Octopus Consulting & Insight. Au cours de cette rencontre, toutes les parties prenantes du projet et les membres de l'équipe de gestion ont apporté les éclaircissements pertinents pour la conduite efficace et efficiente de la mission d'évaluation. Ce rassemblement a également permis de collecter les contacts des parties prenantes à rencontrer au cours de la phase terrain pour la collecte de données complémentaires. Après la réunion de cadrage, la documentation pertinente pour la mission a été transmise à l'équipe de consultants pour une revue documentaire.

Revue documentaire

La documentation mise à la disposition de l'équipe de consultants a permis de faire le point des données secondaires pertinentes pour la mission. Ces informations ont apporté en partie des réponses aux questions évaluatives. Le point du gap d'informations à collecter auprès des institutions bénéficiaires du projet a été fait et à servir de base pour concevoir les outils de collecte de données primaires. Ces outils de collecte de données partie intégrante du rapport de démarrage de la mission ont été soumis au comité de suivi de l'évaluation pour validation avant la phase terrain.

Phase terrain

Au cours de cette étape, sur la base des outils de collecte du rapport de démarrage validé par le Comité de Suivi de l'évaluation, l'équipe des consultants a pu collecter des données auprès des structures centrales au niveau de Niamey et des structures déconcentrées au niveau d'Agadez, Tahoua et Zinder. Au total, ont été interviewés cinq (05) institutions et deux (02) bénéficiaires indirects du projet à l'échelle centrale et neuf (09) institutions et six (06) bénéficiaires indirects à l'échelle régionale. Le contact avec ces acteurs a été facilité par les membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Les deux outils suivants ont été utilisés comme bases pour orienter l'équipe de collecte lors de phase de terrain :

- **Guide d'entretien** : cet outil était adressé à l'équipe de collecte de données pour les orienter et guider dans l'administration des questionnaires / fiches de collectes à l'endroit des structures et institutions partenaires du projet. Le guide d'entretien est utilisé pour des entretiens individuels avec les parties prenantes du projet.
- **Questionnaire** : il est adressé aux bénéficiaires indirects (Usagers des institutions en charge de la migration au niveau central à Niamey et au niveau régional). Il est soumis à ces derniers à l'aide de l'application KoboCollect chargée sur les smartphones au cours des entretiens individuels. Cet outil a permis aux institutions bénéficiaires de donner leur niveau de satisfaction face aux différentes interventions du projet et de proposer des suggestions et recommandations au titre de la capitalisation du projet.

L'équipe de gestion de l'évaluation au sein de l'OIM a validé ces outils avant les visites de terrain. Il est à noter que la phase de terrain a été un succès avec la collaboration des agents de collecte recrutés à cet effet. Les équipes d'enquêteurs étaient constituées à raison d'une équipe de deux (02) agents au niveau central à Niamey et par région soit au total huit (08) agents enquêteurs. Ces agents ont suivi une formation de deux

jours avant d'être déployés sur le terrain. Lors de la formation, le questionnaire a été testé afin d'identifier les irrégularités qui pourraient survenir lors de la collecte de données.

3.2. Analyse des données

Les données ont été collectées via KoboCollect et cela a conduit l'équipe de consultants à procéder : (i) à la vérification des données reçues sur les tablettes et Smartphones, (ii) au transfert des données (sans pour autant les épurer afin de ne pas compromettre la fiabilité des données collectées) en base de données et ; à (iii) la fusion des données en une base de données unique par catégories d'acteurs. Les données collectées sur fiches d'enquête ont été également saisies dans une base de données sous format Excel. Les données sont converties sous une forme plus lisible (graphiques, documents de texte, etc.) pour faciliter leur interprétation.

Les données quantitatives ont fait l'objet d'une analyse statistique descriptive utilisant les analyses de fréquence, de moyenne/médiane et d'écart type, etc. Les calculs et analyses statistiques ont été effectués avec le logiciel STATA. Une méthode d'analyse a été mise en place par l'équipe de consultants avec l'approbation des membres du comité de pilotage afin de faire ressortir toutes les informations en lien avec les critères de l'évaluation.

L'outil Continuum Genre a été utilisé pour apprécier le niveau de prise en compte du genre par le projet et les parties prenantes du projet. Les rapports de l'équipe de gestion de projet et les données collectées auprès des institutions bénéficiaires directes et les bénéficiaires indirects du projet ont été analysées à la lumière du continuum genre. Ces analyses ont permis d'apprécier le niveau auquel le genre a été pris en compte au niveau de toutes les parties prenantes du projet.

Les analyses ont permis de répondre aux questions évaluatives à travers les critères de l'OCDE/CAD et de formuler des recommandations pour le projet. Les outils d'analyse utilisés à cet effet sont (i) l'outil d'appréciation du mécanisme de mise en œuvre et du suivi-évaluation du projet, (ii) l'outil d'analyse des forces et faiblesses de la conception et de la mise en œuvre du projet, (iii) les matrices d'analyse des indicateurs et (iv) le tableau des critères d'évaluation. La rédaction du rapport s'est faite en suivant le format des rapports d'évaluation finale de l'OIM.

3.3. Échantillonnage

La collecte de données a été réalisée auprès de toutes les institutions appuyées par le projet aux niveaux central à Niamey et régional à Agadez, Tahoua et Zinder. Le projet objet de cette évaluation est ciblé sur les institutions nationales et locales à travers une grande partie des activités dédiées au renforcement des capacités institutionnelles. Cette spécificité au niveau de la cible ou des bénéficiaires du projet, justifie un ciblage de la collecte de données sur les institutions et moins sur des bénéficiaires indirects individuels. L'équipe de consultants a conduit la collecte de données auprès de toutes ces institutions en raison de leur taille réduite. Le tableau 2 présente le nombre d'institutions prévues pour être rencontrées et le nombre d'institutions effectivement rencontrées au niveau central et régional.

Tableau 2: Nombre d'institutions enquêtées

Catégorie d'acteurs	Nombre prévu	Nombre rencontré
Direction Générale de l'État Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECEM-R)	1	1
Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés (DRECEM-R)	3	3
Gouvernorat : Secrétaire Général	3	3
Conseil Régional : Secrétaire Général	3	3
Institut National de la Statistique (INS)	1	1
Cadre de Concertation des Migrations (CCM)	1	1
Direction de la Surveillance du Territoire (DST)	1	1
Équipe de gestion du projet	1	1
Ambassade du Royaume du Danemark	1	1
Bénéficiaires indirects (Usagers ayant bénéficié des services des institutions au niveau central à Niamey)	2	2
Bénéficiaires indirects (Usagers ayant bénéficié des services des institutions au niveau de chaque région)	6	6
Total	23	23

Source : Rapport de démarrage, Décembre 2022

3.4. Limites et stratégies d'atténuation proposées

Les contraintes et limites identifiées au cours de l'évaluation sont liées à l'indisponibilité des responsables de certaines institutions pour les interviews. Ces limites ont été particulièrement notées du fait de la programmation des opérations de collecte de données durant la période de fêtes de fin d'année 2022. Pour surmonter ces difficultés, l'équipe des consultants a envoyé des courriers électroniques de suivi et de rappel aux parties prenantes et les agents de collecte de données ont pris par avance des rendez-vous avec les responsables pour se conformer à leur disponibilité. Il est donc important de souligner que ces contraintes et limites ont été surmontées grâce au maintien d'une communication régulière (Octopus – OIM – Personnes ressources), à la volonté des différents acteurs et l'engagement sans ambages des membres de l'unité de gestion du projet et de l'équipe de suivi de la mission d'évaluation.

L'évaluation a pris en compte le principe d'utilité dans la mesure où les analyses, conclusion et recommandations ont été formulées dans le but d'orienter les décisions éclairées du bailleur. Les résultats ont été présentés pour faciliter la reddition de compte. L'évaluation est aussi réalisée de façon à améliorer les connaissances. Le principe de crédibilité a été respecté à travers la rigueur utilisée par l'équipe de consultants dans le traitement des informations. Toutes les parties prenantes ont été impliquées et un système d'assurance qualité a été mis en place. Par ailleurs l'équipe de consultants réunit les compétences professionnelles.

L'évaluation a été également réalisée en toute impartialité. L'équipe de consultants n'a de près ou de loin été influencée par aucune partie prenante du projet. Les analyses faites, résultats obtenus, conclusions tirées et recommandations formulées ont été faits en toute impartialité. Le consentement des différentes parties prenantes a été obtenu en toute liberté avant chaque entretien.

4. RÉSULTATS

4.1. Analyse de la pertinence du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	
Pertinence						La performance du projet pour ce critère est bonne car les objectifs et les stratégies du projet sont alignés avec les besoins des structures bénéficiaires. De plus, la mise en œuvre du projet est en parfait arrimage avec les priorités nationales, régionales et internationales.

L'analyse de la pertinence a examiné si les objectifs du projet ont été bien définis en collaboration avec les différents acteurs du projet. Également, elle évalue l'ensemble des besoins exprimés par les différentes structures de l'État impliquées et les réalisations actuelles du projet. La pertinence informe aussi sur la réponse de l'intervention aux priorités internationales, régionales et nationales en termes de gouvernance de la migration.

La pertinence du projet est évaluée à travers l'analyse documentaire, les entretiens avec les structures bénéficiaires du projet mais aussi l'appréciation des migrants qui ont bénéficié indirectement des services des institutions étatiques appuyées par le projet. L'analyse de la pertinence examine si les objectifs du projet ont été bien définis en collaboration avec les différents acteurs du projet. Elle évalue aussi l'ensemble des besoins exprimés par les différentes structures de l'État impliquées et les réalisations actuelles du projet.

La phase pilote (2017 – 2019) et la phase II (2020 – 2022) du projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger ont pour cadre le document de Programme Pays Danemark-Niger 2017-2022. L'objectif de la phase pilote du projet était de contribuer au renforcement de la gestion concertée et respectueuse des droits de l'homme des flux migratoires au Niger, y compris le renforcement de capacités de certaines instances nationales, l'amélioration de la gestion du retour des migrants et la prévention de la migration irrégulière par des programmes de sensibilisation. Cette phase pilote du projet a montré que les capacités des institutions nationales de l'Etat du Niger restent limitées en raison de leur faible capacité d'absorption, de la dispersion des activités de renforcement des capacités du projet entre les bénéficiaires limitant l'impact même de ses activités, et portant atteinte à la durabilité des effets désirés. Ainsi, les insuffisances notées étaient les suivantes : (i) la carence enregistrée dans la gestion de l'information et des données statistiques sur la migration et ; (ii) la dispersion des producteurs et utilisateurs de données sans qu'il y ait de mécanisme de coordination et d'harmonisation des données sur la migration servant à la mise en œuvre des politiques nationales.

Provenant de ce constat, le projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II ou DANIDA II est un projet de renforcement institutionnel des structures étatiques en charge de la gestion

de la migration au Niger. Les principaux bénéficiaires du projet sont les suivants : la Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECM-R) et ses structures locales au niveau des régions d'Agadez, de Tahoua et de Zinder, l'Institut National de la Statistique (INS), le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation des Migrations (SP/CCM) et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST).

La DGECM-R et ses représentations au niveau des régions Agadez, Tahoua et Zinder, à travers la Direction de la Migration (DM) collectent les données migratoires. Les appuis de l'OIM à travers le projet DANIDA II ont facilité au niveau de la DGECM-R la réalisation des activités ci-après : (i) la tenue des réunions en ligne et autres travaux nécessitant l'accès au réseau internet à travers la connexion par fibre optique mis à disposition par l'OIM ; (ii) le renseignement et la tenue à jour des données portant sur la migration sur le site de l'INS, et; (iii) l'élaboration du texte de lois déjà élaborés encadrant le transfert des restes mortels en République du Niger. Pour les staffs de la DGECM-R et ses démembrements régionaux, le projet DANIDA II est une opportunité d'accélérer ces services aux migrants et cadre bien avec les objectifs et stratégies de cette institution.

Encadré 1 : Propos recueillis auprès d'un migrant d'Agadez

« Il y a un succès significatif car en ma qualité de migrant, je suis protégé, nourri et logé. Les services sociaux de base fonctionnent tant bien que mal. »

L'INS assure le traitement, l'analyse et l'interprétation des données collectées et soumises par les structures productrices de données migratoires (**voir la liste des structures productrices en annexe 11**). Dans le cadre du projet, l'INS a renforcé les capacités des points focaux des structures productrices de données migratoires. L'appui du projet a permis à l'INS de créer et de mettre en place une plateforme de gestion des données migratoires². Pour les responsables de cette institution, l'importance des activités de ce projet pour la mise en œuvre des stratégies et objectifs de l'INS est incontestable. Ce projet a non seulement permis de collecter de nouvelles données mais aussi a permis à l'institution de servir comme structure d'appui de décisions aux autres acteurs du secteur de migration.

Le SP/CCM coordonne les actions de l'Etat et des PTF. Il renforce la synergie entre acteurs et mène des actions de plaidoyer. Dans le cadre du projet, le SP/CCM a renforcé la synergie d'actions entre les acteurs, a discuté des problématiques en lien avec la migration entre experts, et a formulé des propositions pertinentes adressées à l'endroit des acteurs politiques. Le SP/CCM a en outre fait le suivi des différents programmes et projets en lien avec la migration. Selon le personnel de cette structure, les activités du projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger sont en droite ligne avec les besoins de leur institution. Ce projet est non seulement pertinent et nécessaire mais aussi adéquat à l'environnement socio-économique et politique du Niger et de la sous-région Ouest Africaine.

La DST assure la sécurisation des frontières et la surveillance du territoire, le contrôle aux frontières des étrangers, le contrôle des flux migratoires ainsi que la lutte contre la migration irrégulière notamment le trafic illicite des migrants, la traite des personnes, la fraude documentaire et la délivrance des titres et documents de voyage et de séjour. Dans le cadre du projet, la DST dit avoir bénéficié d'un meilleur accès au réseau internet et d'une dotation en mobilier et matériels informatiques pour la réalisation de ses activités. Ces appuis ont contribué à faciliter la prise en charge de la digitalisation des documents de voyage. L'appui a en outre permis l'organisation des réunions de coordination (rencontres bi-semestrielles) de l'ensemble des postes frontaliers départementaux et régionaux de la surveillance pour échanger sur la gestion des frontières. Ceci a permis non seulement une meilleure coordination du niveau central de la DST avec le niveau

² <https://migrations.stat-niger.org/indicateurs>

déconcentré, mais aussi une accélération de la délivrance des laissez-passez à beaucoup de migrants en un temps relativement plus court. Cette réduction de temps de délivrance des documents est en droite ligne avec les objectifs de la DST et du gouvernement Nigérien.

Toutes les institutions bénéficiaires interviewées affirment avoir connaissance du projet. Par ailleurs, elles ont certifié que les composantes du projet sont conformes à leurs besoins. Le tableau 3 montre le niveau de corrélation entre les besoins exprimés par ces institutions bénéficiaires au cours des diagnostics pendant les phases préparatoires du projet et les types d'appuis apportés ou actions mises en œuvre dans le cadre du projet permettant de répondre à ces besoins pour l'atteinte des objectifs. Toutefois, toutes les structures impliquées auraient souhaité des actions plus larges et durables dans le temps afin de permettre à l'État Nigérien de pouvoir prendre progressivement en charge les activités du projet.

Tableau 3: Niveau de corrélation entre les besoins des bénéficiaires et les types d'appuis proposés

Bénéficiaires	Besoins exprimés	Appuis proposés par le projet
Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECM-R) et les Directions Régionales de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés (DRECM-R)	-Absence de plateforme de données migratoires en 2020 ;	-Mise en place du dispositif en ligne de production, utilisation / partage et coordination des données migratoires ;
	-Carence enregistrée dans la gestion de l'information et des données statistiques sur la migration en 2020 ;	-Renforcement des acteurs chargés de collecter des données migratoires au niveau régional et départemental ;
	-Dispersion des producteurs et utilisateurs de données sans qu'il y ait de mécanisme de coordination et d'harmonisation des données sur la migration servant à la mise en œuvre des politiques nationales en 2020.	-Elaboration de la cartographie des acteurs ;
Institut National de la Statistique (INS)		Digitalisation des documents de voyage ;
	Cadre de Concertation des Migrations (CCM), le Gouvernorat et le Conseil Régional	-Elaboration du projet de délivrance du e-visa ;
Direction de la Surveillance du Territoire (DST)		-Organisation des réunions de coordination (rencontres bi semestrielles) de l'ensemble des postes frontaliers départementaux, régionaux, de la surveillance pour échanger sur la gestion des frontières.

Source : DGECM-R, DRECM-R Agadez, Tahoua et Zinder ; INS, SP/CCM et DST, Décembre 2022

L'analyse des données collectées suggère que le projet répond aux priorités nationales, régionales et internationales. En effet, l'alignement entre les objectifs du projet et les priorités nationales, les actions de l'approche commune de la CEDEAO sur la migration, et les priorités internationales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont présentés en Annexes (6.1 - 6.3). Par ailleurs, les détails concernant la formulation du projet au regard des directives de l'OIM sont en Annexe 6.4. Cet arrimage entre l'objectif

de l'intervention et les priorités nationales, régionales et internationales témoigne de la pertinence des activités et produits du projet.

Pertinence : Il ressort de l'analyse des données recueillies que dans l'ensemble, **les objectifs et les stratégies du projet sont alignés avec les besoins des structures bénéficiaires**. En effet, la phase pilote (Phase I) du projet a permis de tirer un enseignement important à savoir l'existence de carence dans la gestion de l'information et des données statistiques sur la migration, augmentée par la dispersion des producteurs et utilisateurs de données sans qu'il y ait de mécanisme de coordination et d'harmonisation des données sur la migration servant à la mise en œuvre des politiques nationales. Le projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger - Phase II a été non seulement une solution pertinente mais aussi une opportunité ayant permis de combler en son temps les besoins les plus pressants de ces institutions. Aussi les institutions ont-elles été associées au choix des activités, à la définition des objectifs et à la mise en place des stratégies du projet. Par ailleurs, la quasi-totalité des structures impliquées déclarent être consultées régulièrement sur le suivi et les leçons apprises durant l'implémentation du projet. L'étude du document de projet révèle aussi que le projet est en parfait arrimage avec les priorités nationales, régionales et internationales.

4.2. Analyse de la cohérence du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	
Cohérence						L'appréciation de la cohérence se fait à deux niveaux tant au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, le projet s'arrime avec d'autres projets de l'OIM. Au niveau externe, il cadre bien avec la politique nationale de la migration de l'Etat du Niger et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration.

La cohérence est un critère d'évaluation. Elle permet d'apprécier si l'intervention s'accorde avec les autres interventions menées au sein de l'OIM (cohérence interne) et la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein par les institutions gouvernementales (cohérence externe).

L'appréciation de la cohérence a été faite aux niveaux interne et externe à travers une revue documentaire, et des entretiens avec les structures de migration de l'État au niveau régional et central. Cette revue documentaire a permis d'analyser les synergies d'actions développées par le projet avec les institutions du gouvernement grâce aux rapports et autres documents pertinents fournis par l'équipe de gestion du projet. Au niveau interne, l'analyse a apprécié dans quelle mesure le projet a créé des synergies et des liens entre d'autres interventions mises en œuvre par d'autres unités de l'OIM Niger ainsi que par d'autres agences des Nations Unies au Niger. Au niveau externe, l'objectif a été de faire une analyse des stratégies et politiques sectorielles de l'État en adéquation avec des choix stratégiques du projet. Aussi cette analyse a-t-elle pris en compte les stratégies du bailleur de fonds de même que les autres acteurs impliqués dans le domaine de la migration.

Encadré 2 : Propos recueillis auprès du bailleur de fond

« La mise en œuvre a été conforme aux priorités danoises. L'OIM a globalement fait un très bon travail en tenant compte des priorités danoises. »

Cohérence interne :

Au sein de l'OIM Niger, plusieurs unités mènent des activités en lien avec les thématiques couvertes par la politique nationale de la migration au Niger. Ces unités sont dénommées gouvernance de la migration, stabilisation communautaire, cohésion sociale, immigration et gouvernance des frontières, assistance et protection des migrants, mobilité de la main d'œuvre et inclusion sociale, urgence, recherche et données sur la migration, et le nexus migration, environnement et changement climatique. Ces divisions ont différents projets et programmes dont elles assurent la coordination. L'unité de la « gouvernance de la migration » - en charge du projet DANIDA II entre autres - est transversale. Dans son intervention, l'unité de la « gouvernance de la migration » collabore avec d'autres unités. Dans le cas de la DST, l'unité « gouvernance de la migration » travaille en synergie d'actions avec l'unité « immigration et gouvernance des frontières » qui travaille avec la Police Nationale et la DST. Dans le cadre de la collaboration avec l'INS, l'unité de la gouvernance de la migration travaille avec l'unité « recherche et données sur la migration ». Pour l'assistance aux retours volontaires des migrants, l'unité de la gouvernance de la migration travaille sur les aspects liés aux documents de base, aux services consulaires avec l'unité des « Assistance et Protection des Migrants » celle des « Opérations » de l'OIM.

En bref, le caractère transversal de l'Unité gouvernance de la migration a facilité les relations entre les différentes unités de l'OIM et l'atteinte des objectifs du projet.

Cohérence externe :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'OIM a travaillé avec l'INS avec huit (08) mois de retard en raison des procédures liées à la signature du mémorandum d'accord (OIM – INS / Ministère de Tutelle de l'INS). La raison de ce retard réside dans les procédures de protection des données sensibles qui seraient générées / gérées par la plateforme en ligne de données migratoires par l'INS et l'OIM.

Aussi, dans le cadre du projet, l'OIM a appuyé la DST et la DGECM-R et le CCM. Par ailleurs, du côté du bailleur DANIDA qui a été le seul à financer ce projet, sa vision était d'aider le gouvernement et la population du Niger à maintenir la paix et la stabilité, à renforcer les valeurs démocratiques et à travailler à une amélioration de ses conditions de vie sur le long terme. De façon spécifique, DANIDA a pour but (i) de renforcer la stabilité et la paix au Niger et dans le Sahel ; et (ii) de renforcer l'accès aux droits fondamentaux et réduire l'extrême pauvreté en prêtant une attention toute particulière à la résilience pour le développement du Niger dans les domaines de la stabilité, des migrations et de la réduction de la pauvreté.

Encadré 3 : Propos d'un responsable de la DGECM-R

“Les actions que nous avons menées nous ont permis de situer les actions de chaque partenaire et de coordonner ces activités pour avoir une synergie non seulement avec les structures de l'Etat mais avec les autres départements de OIM”.

Aussi les activités du projet sont-elles en parfaite harmonie avec l'approche commune de la CEDEAO sur la migration³ (**Voir détails en annexe 2**) en ce qui concerne une gestion plus humaine et concertée. C'est le cas du support apporté par OIM à travers le projet en faveur des Consulats de certains de ces pays basés au Niger. En outre, au regard de l'examen de l'articulation entre les objectifs du projet et les priorités nationales,

³ <https://www.unhcr.org/fr/4b151cb1e.pdf>

régionales et internationales, la mission d'évaluation note donc que l'intervention du projet DANIDA II cadre bien avec la Politique Nationale de la Migration (2020-2035) de l'Etat du Niger, et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration (**Voir détails en annexe 2**).

Toutefois, des retards dus au protocole des structures appuyées et aux changements institutionnels - des responsables des structures publiques dans l'exercice leurs fonctions - ont constitué un facteur qui n'a pas favorisé l'avancement des activités.

Cohérence: Des données et propos recueillis, il ressort que la stratégie de mise en œuvre, les **objectifs et les composants du projet ont été définis en complémentarité des services offerts par les autres projets et unités de l'OIM (cohérence interne)**. Par ailleurs, au regard de l'examen de l'articulation entre les objectifs du projet et les priorités nationales, régionales et internationales, la mission d'évaluation note donc que **l'intervention du projet DANIDA II cadre bien avec la politique nationale de la migration (2020 – 2035) de l'Etat du Niger et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration (cohérence externe)**.

4.3. Analyse de l'efficacité du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	
Efficacité						Le projet a été performant dans la réalisation des trois (3) extrants : (1) Les acteurs institutionnels de la gouvernance des migrations démontrent de meilleures capacités techniques de coordination, (2) Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités techniques de gestion de l'information et des outils statistiques, (3) Les acteurs nationaux les parties prenantes régionales et les services des pays d'origines démontrent de meilleures capacités de coordination et la gestion des retours des migrants.

L'analyse de l'efficacité a consisté à apprécier les niveaux d'atteinte des objectifs et des indicateurs du projet. Ce critère informe sur le degré de réalisation des activités et d'atteinte des résultats du projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger - Phase II (2020-2022). Les activités du Projet ont été réalisées à travers une approche collaborative avec les différents acteurs clés intervenant dans le domaine. Ces acteurs sont les suivants : la direction de l'état civil (DGECM-R), l'institut national de la statistique (INS), la direction de la surveillance et du territoire (DST), et le Cadre de la Concertation sur la Migration (CCM).

4.3.1. Mise en œuvre des activités par extrant

Les résultats de l'évaluation sont présentés pour chaque extrant du projet.

Extrant 1: Les acteurs institutionnels de la gouvernance de la migration démontrent de meilleures capacités techniques et de coordination de la gestion de la migration.

Les activités de l'extrait 1 du projet ont permis d'engager le soutien au renforcement de la coordination de la migration au Niger à travers le CCM, l'institution étatique chargée de coordonner les activités dans le domaine de la migration au Niger. Un mémorandum d'entente a été signé entre l'OIM et le SP/CCM le 04 mai 2021. Durant la période considérée, le projet a permis le recrutement de cinq (5) jeunes professionnels spécialisés. Ces jeunes professionnels sont mis à la disposition des cinq divisions du Secrétariat Permanent du CCM (SP/CCM) pour service dans les tâches de Communication et relations publiques, Documentation et archivage, Affaires administratives et financières, Suivi et évaluation et le Secrétariat.

Aussi, dans le cadre de ce même extrait, l'élaboration d'une cartographie des acteurs intervenant dans le domaine de la migration sur l'ensemble du territoire nigérien, ainsi qu'une stratégie de coordination nationale pour la mise en application des objectifs prioritaires du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) ont-elles été initiées. Les fonds alloués pour la réalisation de ces activités ont été transférés au CCM, suivant la validation de Termes de Référence techniques décrivant précisément les produits attendus au terme des travaux de consultation. Le CCM a organisé les rencontres et a animé les groupes thématiques sur la migration (voir le site du CCM ⁴ pour les comptes rendu). La cartographie des acteurs a facilité le partage d'information et la présentation périodique de l'état d'avancement des différents projets en lien avec la migration. Le CCM a également effectué le suivi de la mise en œuvre du PMM et a coordonné la rédaction de la revue nationale du PMM au Niger.

Extrait 2 : Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités de gestion de l'information et des outils statistiques.

Les activités concourant à l'atteinte de cet extrait ont permis la mise en place de la plateforme de gestion de données migratoires en ligne au niveau de l'INS. Ainsi, les structures productrices (**voir annexe 11 – liste des structures productrices**) fournissent les données migratoires collectées. Ces données sont traitées, actualisées et partagées avec l'INS pour leur validation, leur analyse statistique et leur mise en ligne sur la plateforme des données relatives à migration. Les données sur ces plateformes sont collectées par les différents services de l'État, et ensuite harmonisées puis centralisées au niveau de l'INS.

Extrait 3: Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants.

Les activités de l'extrait 3 du projet ont permis de faciliter la production de documents de voyage pour des migrants qui retournent vers leur pays d'origine à travers le programme de Retour Volontaire Assisté (RVA/AVR) de l'OIM Niger. Le présent projet a été mis en œuvre en synergie et coordination avec le Mécanisme de Ressource et Réponse pour les Migrants (MRRM) ou Assistance et Protection des Migrants (MPA), et dans une moindre mesure avec l'unité de gestion des frontières ou Immigration, et Gouvernance des Frontières (IBM) de l'OIM Niger.

Encadré 4 : Propos recueillis auprès d'un migrant de Zinder

« J'ai pu obtenir mes papiers de voyage auprès de l'établissement représentant la DST à Zinder avec satisfaction. Ceci témoigne d'un succès attribuable au projet. »

⁴ <https://www.migration-spccm.ne/fr/pathauto/recapitulatif-des-reunions-gtm-de-niamey>

Les résultats obtenus en relation avec chaque extrant sont satisfaisants. Chaque partenaire de mise en œuvre a pu jouer sa partition pour permettre l'atteinte des résultats.

4.3.2. Niveau d'atteinte des indicateurs du projet

Le cadre actualisé des résultats du projet est présenté en Annexe 5. Ce cadre s'articule autour de trois résultats et présente les acquis du projet par indicateurs et sous-indicateurs.

La synthèse des changements constatés au niveau des indicateurs s'illustre par les réalisations et acquis au niveau de chaque institution bénéficiaire présentées dans le tableau 4.

Tableau 4: Réalisation et acquis du projet

Institution	Acquis globaux
<p>Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECM-R) et les Direction Régionales de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés (DRECM-R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès facile de toute la Direction à Internet à travers une installation du réseau dans tous les bureaux ; ▪ Les Directions disposent d'ordinateurs portatifs, d'imprimantes lasers ; ▪ La Direction Générale renseignement facilement ses indicateurs sur la plateforme de l'INS ; ▪ Les capacités de 57 Directeurs Régionaux et départementaux (dont 11 femmes) de l'Etat Civil, des Migrants et des Réfugiés ont été renforcées sur les questions migratoires ; ▪ La révision de textes de lois déjà élaborés encadrant le transfert des restes mortels vers le Niger, avec l'appui du projet.
<p>Institut National de la Statistique (INS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plateforme de données migratoires au Niger est créée et fonctionne ; ▪ Les données migratoires sont régulièrement renseignées sur la plateforme ; ▪ Les capacités des points focaux le l'INS ont été renforcées dans des structures productrices de données ; ▪ La cartographie des producteurs et utilisateurs de données migratoires a été réalisée (rapport disponible).
<p>Cadre de Concertation des Migrations (CCM), le Gouvernorat et le Conseil Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès du SP/CCM à connexion Internet de meilleure qualité à travers l'installation du réseau dans tous ses bureaux ; ▪ Le SP/CCM, les Gouvernorats et les Conseils Régionaux disposent d'ordinateurs portatifs et d'imprimantes lasers ; ▪ La salle de réunion du SP/CCM est dotée de mobiliers ; ▪ Le SP/CCM a un accès facile à des données migratoires régulières et standard via la plateforme y dédiée sur le site web de l'INS ; ▪ Le personnel du SP/CCM a été renforcé avec des jeunes professionnels.

Institution	Acquis globaux
Direction de la Surveillance du Territoire (DST)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute la DST a accès au réseau internet ; ▪ Les locaux de la DST dotés de mobiliers et matériels informatiques ; ▪ Les documents de voyage sont digitalisés ; ▪ Des réunions de coordination (rencontres bi semestrielles) de l'ensemble des postes frontaliers départementaux, régionaux, de la surveillance ont été organisées pour échanger sur la gestion des frontières.

Source : Collecte de données auprès des institutions, Décembre 2022

En dehors de ces réalisations tangibles au niveau de ces institutions, l'évaluation a fait une analyse de l'efficacité de la collaboration et de la coordination entre l'équipe projet et les parties prenantes. Des interviews conduites, il ressort que la collaboration et la coordination entre les différents acteurs de la migration constituent le point fort de ce projet. Les équipes des différentes structures impliquées ont estimé que la collaboration qui a démarré depuis la phase pilote de ce projet s'est accentuée et consolidée durant la phase 2 du projet, faisant de cet aspect du projet un parchemin obligatoire pour l'atteinte des résultats.

Extrant 1 : Les acteurs institutionnels de la gouvernance de la migration démontrent de meilleures capacités techniques et de coordination de la gestion de la migration.

La collaboration notoire pour la bonne conduite de cet extrant révèle un lien participatif entre l'équipe projet et le CCM. Le cadre de concertation de la Migration a œuvré pour fournir le socle légal, institutionnel pour ouvrir la voie à l'implémentation des ressources nouvelles techniques et de gestion comme la mise en place d'une plateforme de données migratoires exploitables et actualisée au niveau de l'Institut National de Statistique. La collaboration avec le CCM couvre la cartographie des acteurs, l'organisation des réunions et ateliers, la formulation des recommandations ainsi que le suivi des résultats de l'extrant. Aussi, le renforcement de capacités du CCM en gestion et suivi-évaluation de projet et mobilisation de ressources les conforte dans leur position de principal acteur et coordonnateur technique de la PNM.

Extrant 2 : Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités de gestion de l'information et des outils statistiques

Le but recherché par l'OIM était de fournir plus de capacités techniques à l'Institut National de la Statistique en termes de gestion / coordination des données migratoires. Malgré un retard de huit (08) mois occasionné par le retard dans la signature du mémorandum d'accord portant sur la protection des données sensibles par l'INS et l'OIM, et le changement des responsables des structures publiques, cette étroite collaboration entre l'INS et l'OIM est désormais établie.

Extrant 3 : Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants

L'atteinte de ce résultat repose sur la collaboration de l'OIM avec les directions régionales de l'État-Civil et de la migration dont le rôle est essentiel dans l'enregistrement des données civiles des migrants qui serviront pour la base de données migratoires du Niger. En outre, faisant suite aux recommandations émises durant la

6^e réunion cadre⁵, les DRECM-R ont reçu un appui en personnel pour faciliter une meilleure prise en charge de leur mandat de coordination de la migration au niveau des régions d'Agadez, Tahoua et Zinder. La collaboration et la coordination entre l'OIM, le SP/CCM et les représentants des DRECM-R ont favorisé ce recrutement de personnel additionnel professionnel.

4.3.3. Facteurs externes et internes ayant influencé l'atteinte des résultats attendus

Le projet DANIDA II répond parfaitement à la situation humanitaire du Niger qui n'a pas toujours connu un calme sur les plans sécuritaire et migratoire. Les facteurs externes ayant influencé négativement l'atteinte des résultats du projet sont :

- La crise sanitaire de Covid-19 a entraîné une situation humanitaire et une crise alimentaire notamment avec la fermeture des frontières avec le Nigeria, réduisant les transactions alimentaires. Les restrictions imposées par l'épidémie de COVID-19 ont compliqué l'organisation des missions consulaires en vue de la délivrance des documents de voyage aux migrants sans documents d'identité ;
- Le terrorisme dans la sous-région fait du Niger une terre d'exil dans le Sahel. En effet, le Niger est moins touché par le terrorisme contrairement à une évolution perpétuelle du terrorisme au Burkina Faso et au Mali, ceci justifie en partie l'augmentation des flux migratoires vers le pays ;
- Les violences civiles dans les zones frontalières des régions de Diffa et Tillabéri qui induisent des migrations internes.

Toutefois, la volonté du gouvernement Nigérien à améliorer la situation migratoire du pays, est un facteur positif pour le succès de ce projet. Au niveau interne, les facteurs ayant positivement favorisé l'atteinte des résultats sont :

- La synergie et la collaboration entre les institutions bénéficiaires et l'OIM ;
- La prise en compte des insuffisances relevées au cours la phase pilote et la phase I du projet ;
- L'arrimage entre l'objectif du projet et les priorités nationales, régionales et internationales. En effet, le projet consolide la vision gouvernementale d'une meilleure connaissance, d'un meilleur contrôle des migrants tout en répondant aux normes internationales de la migration avec pour but l'amélioration des conditions des migrants au Niger ;
- Les discussions régulières et la mise en place d'un système de partage des leçons apprises ;
- La flexibilité dans la gestion et le suivi des activités qui a permis de gérer les temps difficiles de la COVID-19 sans occulter l'essentiel des objectifs assignés au projet ;
- Les stratégies d'adaptation à la pandémie de COVID-19 afin de garantir l'atteinte des résultats.

Ces facteurs ont favorisé la mise en œuvre du projet DANIDA II en lui offrant un cadre institutionnel et d'expansion.

⁵ La 6^{ème} rencontre du Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) s'est tenue à Niamey le 06 août 2021 sous la co-présidence du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministre de la Justice Garde des Sceaux. Cette rencontre a enregistré la participation de l'ambassadeur, Cheffe de la délégation de l'Union Européenne, de la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Niger et des représentants des ambassadeurs des pays membres de l'UE. Il faut également noter la présence remarquable des chefs des agences des nations unies à savoir l'OIM, l'UNHCR, l'Unicef ainsi que de la Cheffe de Mission Eucap Sahel-Niger et de l'ensemble des Présidents des Conseils Régionaux (PCR) du Niger.

4.3.4. Coordination et Suivi-évaluation

La coordination et le suivi du projet ont été assurés par l'équipe de gestion du projet à l'OIM. Globalement la coordination et le suivi-évaluation du projet se sont bien déroulés. En complément du suivi fait par l'OIM, l'Ambassade du Danemark (bailleur de fonds) a également fait réaliser des missions de supervision ponctuelles dédiées au programme pays Danemark – Niger dont fait partie le projet DANIDA II. Par ailleurs, l'équipe de gestion a maintenu un contact continu avec les institutions bénéficiaires pour très rapidement apporter les ajustements nécessaires au déroulement des activités du projet.

4.3.5. Adaptation du projet vis à vis de la pandémie de Covid-19

L'équipe de gestion de projet a été ralenti dans la mise en œuvre des activités qui pour la plupart nécessitaient une présence physique des acteurs. Notamment, ce défi était présent dans le cadre des rencontres avec le SP/CCM qui a joué un rôle prépondérant dans l'édification du renforcement des capacités techniques et la coordination de la gestion de la migration des acteurs institutionnels. En effet, les réunions et réflexions avec le SP/CCM ont contribué à la révision des textes de loi et/ou des textes régulateurs, la concertation systématique des acteurs de la gouvernance, et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rencontres. Face au Covid-19 et à ses défis, l'équipe de projet a adapté sa stratégie de mise en œuvre en accordant notamment une place prépondérante au travail virtuel via les plateformes de discussion en ligne comme MS Teams, Skype et WhatsApp en autres. Ces stratégies d'adaptation mises en œuvre par l'équipe de gestion du projet et les différentes structures, qui s'inscrivaient dans le cadre du Plan de contingence COVID-19 du Système des Nations Unies et de l'Etat du Niger, ont été jugées efficaces et ont permis l'exécution des processus d'édification des réformes institutionnelles à entreprendre pour faire asseoir une meilleure gestion de la migration au Niger.

Efficacité : Une analyse des résultats du projet montre que les **objectifs du projet ont été majoritairement atteints**. Ces résultats ont permis (i) le renforcement de la synergie des acteurs de la gestion de la migration, (ii) la création et la mise en œuvre de la plateforme de gestion de l'information et d'utilisation des données statistiques et (iii) la consolidation d'une coordination régionale pour une gestion efficace basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants. Le projet a également créé un environnement de collecte et de partage des données cruciales aux prises de décisions au niveau central et régional. Par ailleurs, le fait que ce projet ait pris en compte les insuffisances des phases antérieures du projet antérieur constitue un facteur important au succès des objectifs de la phase II. Les autres facteurs de succès sont les discussions régulières et la mise en place d'un système de partage des leçons apprises, et la flexibilité dans la gestion et le suivi des activités qui a permis de gérer les temps difficiles de la COVID-19 sans occulter l'essentiel des objectifs assignés au projet.

4.4. Analyse de l'efficacité du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	

Efficienc						Le projet justifie d'une bonne performance efficace. Il a fait preuve d'adaptabilité lors de la période de la crise sanitaire de COVID-19 et une bonne optimisation des ressources afin d'atteindre les résultats. Ce projet, malgré qu'il soit heurté aux mutations multiples du personnel des institutions bénéficiaire et d'un déficit de personnel de l'équipe projet au début de son implémentation, a tenu bon jusqu'au bout.
------------------	--	--	--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'efficience analyse les rendements – qualitatifs et quantitatifs – du projet par rapport à l'utilisation des ressources afin d'apprécier si les efforts mis en œuvre sont à la hauteur des résultats obtenus. La mission d'évaluation a étudié les ressources mises à la disposition de l'OIM pour la gestion de ce projet. Cette étude a permis de comprendre que le projet n'avait pas les ressources suffisantes au démarrage avec une équipe extrêmement en sous-effectif.

Les tableaux 5 et 6 révèlent que le taux moyen d'exécution physique du projet et le taux moyen d'exécution financière du projet sont de 100%. Ces statistiques sous-entendent que la mise en œuvre et le financement des activités du projet ont eu une bonne performance et est 100%. Au regard de l'appréciation du taux d'exécution physique et du taux d'exécution financier du projet, le rapport TEP/TEF égale à 1 ce qui veut dire que la mise en œuvre globale du projet est efficace. En d'autres termes, les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du projet ont parfaitement permis d'atteindre les objectifs et résultats visés.

Tableau 5: Analyse du taux d'exécution physique du projet (TEP)

Extrait 1	Les acteurs institutionnels de la gouvernance des migrations démontrent de meilleures capacités techniques de coordination	Taux d'Exécution Physique par Activité
	1.1. Réalisation d'une cartographie des acteurs et des interventions à travers le CCM	100%
	1.2. Développement d'une stratégie de coordination nationale pour la mise en application des objectifs prioritaires du pacte	100%
	1.3. Provision de support technique et financier aux réunions de coordination du CCM et de ses sous-groupes	100%
	1.4. Provision d'assistance technique au mandat du CCM à travers les recrutements des jeunes professionnels	100%
	1.5. Renforcements des capacités à travers la conduite de formations (Pacte Mondial)	100%
	1.6. Renforcements des capacités à travers la conduite de formations (Gestion développement des projets et levée de fonds)	100%
	1.7. Échange régional	100%

	1.8. Mise en place page web pour la diffusion d'informations du projet	100%
Extrant 2	Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités techniques de gestion de l'information et des outils statistiques	
	2.1. Cartographie des producteurs et utilisateurs des données migratoires avec l'analyse des besoins en données statistiques	100%
	2.2. Établissement d'une plateforme intégrée de données sur les migrations au Niger avec l'appui d'un prestataire technique	100%
	2.3. Formations des producteurs de données quantitatives actifs	100%
	2.4. Provisions d'assistance technique et de renforcement de capacités en appui à la gestion des données migratoires à l'INS en conformité aux standards internationaux et meilleures pratiques (avec le soutien technique de la GMDAC)	100%
	2.5 Ateliers d'échange sur les données migratoires	100%
	2.6. Provision d'assistance matérielle (Logicielle et matérielle) en appui au traitement des données) à l'INS ²	100%
Extrant 3	Les acteurs nationaux les parties prenantes régionales et les services des pays d'origines démontrent de meilleures capacités de coordination et la gestion des retours des migrants	
	3.1. Organisations des réunions périodiques de coordination réunissant des acteurs nationaux et régionaux impliqués dans le retour volontaire des migrants	100%
	3.2. Provision de soutien matériel aux acteurs étatiques et consulaires en charges des retours des migrants	100%
	3.3. Appui matériel aux institutions en charge des mineurs non-accompagnés dans le cadre des retours	100%
	3.4. Appui matériel et technique à la DST en matière de mise en place d'un système de digitalisation du traitement des laissez-passer pour des ressortissants étrangers et formation des agents à l'usage du système	100%
	3.5. Soutien aux déplacements nationaux et internationaux des missions consulaires	100%

	3.6. Support aux réunions techniques des FDS	100%
Taux moyen d'Exécution Physique (TEP)		100%

Source : Document de projet, Matrice du niveau d'exécution physique du projet

Tableau 6: Analyse du taux d'exécution financière du projet⁶ (TEF)

Extrant 1	Les acteurs institutionnels de la gouvernance des migrations démontrent de meilleures capacités techniques de coordination	Taux d'Exécution Financière par tâche
	1.1. Réalisation d'une cartographie des acteurs et des interventions à travers le CCM	100%
	1.2. Développement d'une stratégie de coordination nationale pour la mise en application des objectifs prioritaires du pacte	100%
	1.3. Provision de support technique et financier aux réunions de coordination du CCM et de ses sous-groupes	100%
	1.4. Provision d'assistance technique au mandat du CCM à travers les recrutements des jeunes professionnels	100%
	1.5. Renforcements des capacités à travers la conduite de formations (Pacte Mondial)	100%
	1.6. Renforcements des capacités à travers la conduite de formations (Gestion et développement des projets et levée de fonds)	100%
	1.7. Échange régional	100%
	1.8. Mise en place page web pour la diffusion d'informations du projet	100%
Extrant 2	Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités techniques de gestion de l'information et des outils statistiques	100%
	2.1. Cartographie des producteurs et utilisateurs des données migratoires avec l'analyse des besoins en données statistiques	100%
	2.2. Établissement d'une plateforme intégrée de données sur les migrations au Niger avec l'appui d'un prestataire technique	100%
	2.3. Formations des producteurs de données quantitatives actifs	100%
	2.4. Provisions d'assistance technique et de renforcement de capacités en appui à la gestion des données migratoires à l'INS en conformité aux standards internationaux et meilleures pratiques (avec le soutien technique de la GMDAC)	100%
	2.5 Ateliers d'échange sur les données migratoires	100%
	2.6. Provision d'assistance matérielle (Logicielle et matérielle) en appui au traitement des données) à l'INS	100%

⁶ Taux d'exécution confirmé par : le rapport DANIDA phase II – « project activities and budget » ; Rapport mission de supervision. Niger_ Programme Pays Danida (2020) VF ; Budget reallocation approval 2021

Extrant 3	Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services des pays d'origines démontrent de meilleures capacités de coordination et la gestion des retours des migrants	100%
	3.1. Organisations des réunions périodiques de coordination réunissant des acteurs nationaux et régionaux impliqués dans le retour volontaire des migrants	100%
	3.2. Provision de soutien matériel aux acteurs étatiques et consulaires en charges des retours des migrants	100%
	3.3. Appui matériel aux institutions en charge des mineurs non-accompagnés dans le cadre des retours	100%
	3.4. Appui matériel et technique à la DST en matière de mise en place d'un système de digitalisation du traitement des laissez-passer pour des ressortissants étrangers et formation des agents à l'usage du système	100%
	3.5. Soutien aux déplacements nationaux et internationaux des missions consulaires	100%
	3.6. Support aux réunions techniques des FDS	100%
Taux moyen d'Exécution Financière (TEF)		100%

Source : Document de projet, Matrice du niveau d'exécution financière du projet

Les moyens mis en place ont été optimisés grâce un système de synergie d'actions mis en place par l'équipe projet qui a travaillé avec les autres unités de l'OIM pour atteindre les résultats. A titre illustratif, l'unité de « gestion de l'immigration et des frontières (IBM/IBG) » a été fortement sollicitée pour la collaboration avec la DST, et l'unité de « recherche sur la migration et les données (MDR) » a été mise à contribution pour un bon partenariat avec l'INS et particulièrement assurer une approche scientifique concernant les données migratoires. Par ailleurs, il est important de mentionner la synergie d'actions entre les différentes institutions bénéficiaires (CCM – INS – DST) qui a contribué à l'amélioration de la gestion des migrations à travers la mise en place d'une plateforme en ligne permettant de répertorier les activités migratoires au Niger.

Dans l'exécution du projet, les équipes de projet ont dû s'adapter dans la mise en œuvre du projet notamment avec l'avènement de la crise de la COVID-19, cela a poussé les agences UN et particulièrement OIM à développer un plan de contingence en révisant ses stratégies d'intervention (dont DANIDA II). La stratégie d'intervention révisée a particulièrement porté sur les points / actions suivant-e-s : (i) Révision budgétaire, (ii) Révision des calendriers d'activité, (iii) Demande d'extension sans cout (avec comme justif. 1 et 2 entre autres) au bailleur et (iv) Priorisation des rencontres / activités à distance en lieu et place de celle présentielle.

Efficiace : L'efficiace du projet est justifiée par la mise en œuvre efficace des activités dans les délais impartis et le budget prévu. Les financements mobilisés pour les activités du projet étaient suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés avec respectivement une bonne performance au taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière. Le projet affichant un rapport TEF/TEP égale à 1 informe que le projet a une performance efficace. Cela pourrait s'expliquer par (i) un mécanisme de gestion participative et transparente qui inclut une étroite collaboration entre l'équipe de gestion du projet et les autres projets et programmes au sein de l'OIM, de même qu'avec les institutions bénéficiaires ; (ii) une flexibilité et une capacité d'adaptation dans la mise en œuvre des activités, (iii) la

synergie d'actions entre les différentes institutions intervenant dans le domaine de la migration. Tous ces facteurs ont favorisé l'efficacité observée et l'amélioration dans la gestion des migrations au Niger. Toutefois, l'évaluation recommande la prise en compte des directives de l'OIM en matière de pourcentage de fonds alloué (35%) aux ressources humaines dans la formulation d'une prochaine phase du projet.

4.5. Analyse de l'impact du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	
Impact						La significativité de l'impact est présente en termes de renforcement de structuration, renforcement de capacités techniques, de gestion des acteurs migratoires et digitalisation des données migratoires et l'utilisation des données crédibles en vue d'aider le gouvernement Nigérien à prendre des décisions affûtées.

L'évaluation de l'impact porte sur l'importance ultime et les effets potentiellement transformateurs du projet. Il vise à déterminer les effets sociaux, environnementaux et économiques du projet à plus long terme. La phase deux du projet DANIDA étant mise en œuvre dans un délai relativement court, l'analyse de l'impact a tenu compte des effets cumulés de DANIDA I et II.

Cette section présente les effets du projet sur les structures bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects à savoir les migrants entre autres. L'évaluation finale apprécie les impacts du projet à travers l'exploitation des rapports d'activités, l'analyse des perceptions des bénéficiaires directs et indirects collectées au cours d'entretiens individuels et la synthèse des discussions durant l'atelier de restitution (**Voir annexe 13**).

L'objectif du projet DANIDA II était de "Contribuer à la gouvernance des migrations à travers la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations (PMM) au Niger" et ce, à travers la réalisation / des avancées dans les objectifs ci-dessous du PMM - auxquels a souscrit le Niger :

- ✓ **Objectif 1A** : Production de données migratoires à travers une plateforme harmonisée ;
- ✓ **Objectif 1B** : Utilisation effective de ces données pour des politiques publiques ;
- ✓ **Objectif 21** : Amélioration de la qualité des documents de voyage et du processus de traçabilité ;
- ✓ **Objectif 23** : Amélioration de la coopération entre les parties concernées à travers des échanges réguliers de données pour l'analyse et la production de documents d'orientation des acteurs de la migration.

Le projet a fait asseoir un changement institutionnel et a mené des activités qui ont pour rôle de perdurer telles que l'accès à l'internet, la mise à disposition de la technologie permettant la digitalisation des laissez-passer et le suivi de leur délivrance, et la mise à jour régulière des données auprès de l'INS qui pourra fournir des informations nécessaires d'adaptation des flux migratoires au Niger. Les changements observés au niveau de chaque extrant se présente comme suit :

Extrant 1 : Les acteurs institutionnels de la gouvernance de la migration démontrent de meilleures capacités techniques et de coordination de la gestion de la migration

Le premier effet de ce projet est sa contribution à rendre plus opérationnel le Cadre de la Concertation sur la Migration (CCM), une institution étatique chargée de coordonner les activités dans le domaine de la migration au Niger.

Ce projet a permis de renforcer le CCM dans le sens d'une meilleure prise en charge et une reconnaissance de son mandat⁷ à travers la formalisation de textes, décrets, lois, arrêtés politiques et réformes pouvant servir de cadre juridique pour la gestion de la migration au Niger. A cet effet, le projet a mis à la disposition du CCM les moyens nécessaires pour être opérationnel. Il s'agit notamment, du renforcement des ressources humaines disponibles (recrutement et maintien de Jeunes Professionnels en appui au Secrétaire Permanent du CMM – SP/CCM) et des capacités de télécommunication et de communication (création du site Web du CCM, caméra pour la prise de photos, installation d'une connexion internet de qualité mise à disposition par le projet). Les autres acquis physiques du projet incluent un renforcement qualitatif⁸ des équipements, du matériel et de la logistique du CCM.

Par ailleurs, en 2020, sous le lead du SP/CCM, l'identification des acteurs et les réunions organisées pour faire arrimer la Politique Nationale de la Migration (PNM) et le Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) a permis d'ouvrir la voie au processus de réactivation des Groupes Techniques sur la Migration (GTM), qui constituent un Think-Tank transparent de la performance des acteurs de la migration au Niger.

Ces acquis institutionnels, matériels, et humains témoignent d'un impact positif du projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II sur le CCM et les autres acteurs.

Extrant 2 : Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités de gestion de l'information et des outils statistiques

Le Projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II a été le leader de l'élaboration de la cartographie des producteurs et utilisateurs des données migratoires avec analyse des besoins en données et statistiques. Désormais, des données régulières et standards sur la traite des personnes sont disponibles et partagées avec l'INS pour leur analyse statistique et leur mise en ligne sur la plateforme des données relatives à la migration. Aussi, cette plateforme de données migratoire est alimentée par des données désagrégées est disponibles pour les acteurs. Par ailleurs, un atelier d'échanges sur les données migratoires a été organisé et a mis en relation les spécialistes de la question des migrations pour échanger sur « le pourquoi et le comment » utiliser les données migratoires pour prendre des décisions. L'effet ultime est qu'à l'issue de la phase II du projet DANIDA, l'INS a été confortée et reconnue dans son rôle de Coordinateur du Système Statistique National (SSN) du Niger, notamment à travers la centralisation de la plateforme de données migratoires au niveau du site web de l'INS, et les utilisateurs et producteurs du SSN exploitent des données migratoires de meilleure qualité.

⁷ Créé par arrêté conjoint N° 0316/MI/SP/D/MJ/GS du 2 mai 2016, le CCM a pour mission de : i) coordonner les actions de l'État et de ses partenaires dans le domaine de la migration ; ii) renforcer la synergie des structures et acteurs impliqués dans la gestion de la migration ; et iii) mener des actions de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la gestion de la migration (source : <https://www.migration-spccm.ne/fr/pathauto/historique-du-secretariat-permanent-du-cadre-de-concertation-sur-la-migration-sp-ccm>).

⁸ Entre autres des ordinateurs portables, une imprimante (avec option photocopie et scanner), un vidéoprojecteur, un écran de projecteur, un speaker phone (appareil permettant les visioconférences), des bureaux, des fauteuils bureaux, des tables et des chaises pour une salle de réunion d'une capacité d'environ 15 personnes.

Extrant 3 : Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants en soutien à la liberté de mouvement des personnes

Grâce au projet DANIDA II, les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants en soutien à la liberté de mouvement des personnes. Par le biais du projet, plus de 15 000 laissez-passer ont été délivrés aux migrants de la sous-région CEDEAO. Ceci est dû aux facilités offertes par le projet DANIDA II aux différentes institutions impliquées, y compris certains consulats des pays d'origine des migrants (Mali, Guinée Conakry, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Tchad et Togo). D'autres consulats au Niger tels que ceux du Nigéria, Ghana et Soudan ont eu à rencontrer leurs migrants par l'intermédiaire du projet et à solliciter de l'aide pour la délivrance des documents de voyage à leurs ressortissants. Aussi, différents documents liés aux autorisations de voyage nécessitant une numérisation ainsi que les besoins liés à la gestion des processus métiers ont-ils été identifiés et des formats uniques définis. Par ailleurs, le processus de digitalisation des documents de voyage est non seulement opérationnel mais aussi effectif au niveau de la DST.

L'appui apporté par l'OIM dans le cadre de cet extrant a permis de faciliter la délivrance rapide des documents de voyage, et a en conséquence faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine. De plus, la coordination qui existe entre les autorités en charge des questions migratoires avec les migrants est désormais clairement définie.

En somme, les sources **d'impact positif du projet** sont :

- L'aménagement du cadre institutionnel du SP/CCM ;
- La cartographie claire des acteurs de la migration au début du projet avec une mise en relation efficace du SP/CCM qui s'est assuré d'être le médiateur entre l'OIM et tous les acteurs à savoir l'INS, la DST, les ambassades et les consulats ainsi que les directions régionales de l'état civil et de la migration ;
- L'organisation des réunions, le suivi des recommandations et de leurs applications effectives par le SP/CCM ;
- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et coordination des données migratoires avec notamment la digitalisation des laissez-passer ; et
- La constitution de la base de données désintégrée selon l'âge, et dans une certaine mesure le genre, pouvant permettre une bonne analyse des données migratoires et asseoir une adaptabilité du projet selon les besoins et les changements du flux migratoire.

Dans le déroulement de ses activités, le SP/CCM a œuvré à la prise en compte de toutes les catégories socio-professionnelles dans la tenue de ses réunions. L'INS prend le soin de vérifier la qualité de données migratoires et leur niveau de sensibilité au genre. Au sein du staff, au niveau du CCM, on peut constater une équité dans la répartition du genre au sein de l'équipe mais au niveau de l'INS, le comité technique était composé uniquement d'hommes. En ce qui concerne la DST, toutes les divisions travaillant sur les activités qui s'inscrivent dans le cadre du projet DANIDA étaient composées d'hommes et de femmes. De plus, les rapports de la DST se sont révélés sensibles au genre. Aussi, un autre effet non souhaité est la non prise en compte d'un support spécial en faveur des personnes handicapées de la population migrante. En effet, le niveau de désagrégation des données relatives aux personnes vivant avec un handicap n'a pas été clairement et suffisamment présenté dans les rapports avec des données statistiques à l'appui. Ceci suggère qu'il faudra

travailler davantage avec les structures bénéficiaires pour élaborer un plan de support spécifique détaillé plus visible et adéquat à ces personnes handicapées. Par ailleurs, l'avènement de l'épidémie de COVID-19 a aussi compliqué l'organisation des missions consulaires en vue de la délivrance des documents de voyage aux migrants sans documents d'identité à cause des restrictions.

Encadré 5 : Témoignage d'un bénéficiaire indirect de Tahoua

« Nous sommes satisfaits de leur service. Par exemple, le carnet CEDEAO ne dépasse pas 30 000 FCFA sur place. Mais s'il faut que je me déplace à Niamey ça me coûterait très cher. Le passeport aussi est facilité car la police nous renseigne sur les pièces à fournir et les coûts. Elle se charge aussi des démarches à Niamey. »

Pour ce qui est de l'impact des facteurs externes sur les activités du projet, les restrictions de voyage occasionnées par l'épidémie de COVID-19 a retardé le retour des migrants dans leurs pays respectifs en raison de la forte demande des documents de voyage qui a engendré une forte pression sur les institutions en charge de la migration devant traiter les dossiers des migrants. Pour atténuer les effets négatifs imprévus issus de ces facteurs externes, l'OIM et les institutions bénéficiaires ont fait preuve d'une grande adaptabilité en ajustant notamment leurs moyens de communication.

Impact : Les activités du projet ont affecté **positivement** les structures bénéficiaires à travers le renforcement des capacités créant une main d'œuvre et un leadership plus aguerris. Elles ont aussi contribué à l'approvisionnement en matériels de travail (achat d'équipements et accès à l'internet), et la production et l'utilisation des données fiables sur la migration. La collecte des données au niveau des structures du gouvernement et la disponibilité d'une plateforme permettent désormais à l'Etat Nigérien de prendre des décisions basées sur des données crédibles. Un autre impact très important du projet est l'augmentation du nombre de laissez-passer délivrés entre 2020-2022 par rapport au début du projet en 2020. On note également un cadre institutionnel renforcé techniquement, l'amélioration de la coordination au sein des acteurs migratoires et la digitalisation des données migratoires. Toutefois, malgré les dispositions internes du projet favorables à soutenir la gestion de la migration, certains facteurs externes, répartis entre crise politique et sanitaire, ont **négativement** affecté les activités du projet. De plus, il faut souligner certains manquements notamment au niveau du genre et des droits humains où les dispositifs pour accommoder les migrants handicapés n'ont pas été pris en compte. Grâce à la capacité d'adaptation de l'OIM et des institutions bénéficiaires de l'Etat du Niger, des mesures en temps opportun ont été prises pour atténuer les effets négatifs imprévus.

4.6. Analyse de la durabilité du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	
Durabilité						Le degré d'appropriation étant très élevé, les institutions bénéficiaires se heurtent à un besoin de soutien gouvernemental pour pouvoir perdurer leurs activités dans le long terme.

La durabilité permet de déterminer les effets sociaux, environnementaux et économiques à plus long terme ou à plus vaste échelle que ceux déjà évalués au titre du critère d'efficacité.

Le critère de durabilité a été évalué à travers le degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires, une analyse de la pérennité des aspects techniques et financiers et une étude du mécanisme de réponse et/ou extension des résultats.

Comme précisé plus haut, le Secrétariat Permanent (SP) du CCM a été créé en 2016 avec pour principales missions de : i) Coordonner les actions de l'Etat et de ses partenaires dans le domaine de la migration ; ii) Renforcer la synergie des structures et acteurs impliqués dans la gestion de la migration ; et iii) Mener des actions de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la gestion de migration.

Le soutien au CCM en tant qu'entité nationale chargée de la coordination des activités dans le domaine de la migration au Niger, et l'organisation des activités du projet par l'OIM en collaboration avec le CCM témoignent de la mise en œuvre d'un processus pour l'appropriation du projet. Les rencontres et opportunités d'échanges organisées par le projet impliquant les institutions bénéficiaires du projet ont aussi créé au niveau des régions un effet de boule de neige qu'une phase future éventuelle pourra consolider.

Pour ce qui est de la pérennité des résultats du projet, l'un des points positifs est l'implication des jeunes dans la mise en œuvre du projet. Le recrutement de jeunes au niveau du CCM permet un transfert des connaissances et de capacités durables dans le temps. Des stagiaires ont été également recrutés en guise d'optimisation des ressources humaines au niveau des régions d'implantation du projet. Au niveau de l'INS, afin de continuer les mises à jour et fournir des analyses de données pointilleuses et objectives dans le long terme, un comité technique composé de cadres expérimentés renforcés en compétence technique a été mis en place. De surcroît, la digitalisation des documents de voyage constitue le nerf de la durabilité du projet DANIDA II. La transition physique à technologique de la délivrance du laissez-passer physique sera logée dans le système MIDAS (Migration Information and Data Analysis System) qui est déjà installé à Niamey et à certains postes frontaliers terrestres du Niger. La DST dispose déjà du premier dispositif de ce logiciel permettant le traitement des dossiers des voyageurs ou des migrants ainsi que le stockage de leurs données. L'INS reste garante de la qualité et de l'effectivité de ces données. Dans le court terme, des laissez-passer seront délivrés en format digital et physique étant donné que l'impression sur papiers A4 /ID1 est une ressource disponible au Niger. L'analyse de la pérennité du projet selon les capacités techniques et financières suggère que les ressources humaines au niveau des structures bénéficiaires du projet restent insuffisantes. De plus, les affectations régulières au niveau de ces structures et plus particulièrement au sein du staff en charge du management de ces institutions gouvernementales, n'offrent pas des opportunités suffisantes pour permettre à l'Etat de pérenniser les acquis du projet. Toutefois, le projet a commencé progressivement à aider les structures à recruter et à former du nouveau personnel selon un plan de renforcement de capacités qui devrait se poursuivre. Les capacités financières des structures sont aussi limitées. Les institutions bénéficiaires du projet ont développé une capacité de gestion financière et un sens aigu de l'organisation de leurs activités favorisant ainsi la durabilité de leurs actions dans le temps.

Concernant les stratégies et mécanismes envisagées en vue d'assurer la documentation, la diffusion, la valorisation, la réplique ou l'extension des résultats, des centres de déclaration des migrants au niveau des villages, des services de l'état civil au niveau des communes et les directions départementales de l'état civil ont été créés. Ce dispositif de décentralisation permettra d'assurer le suivi des informations recueillies auprès des institutions intervenant dans le domaine et leur acheminement vers l'INS pour l'analyse et la diffusion de résultats. La création des séances d'échanges et de discussion sur la migration constitue une stratégie adéquate de diffusion des expériences acquises. La collaboration avec le Centre mondial d'analyse des données migratoires (en anglais *Global Migration data Analysis Center* – GMDAC pour le renforcement technique de l'INS et aussi le Groupe de Travail sur les Migration (GTM) qui fournit des avis transparents et

des directives sur l'appréciation du climat ou de l'évolution de la gestion de la migration au Niger sont aussi des mécanismes favorables à l'extension des résultats.

Durabilité : Le personnel interviewé dans les institutions bénéficiaires qualifie son degré d'appropriation des questions de migration de très élevé. Par ailleurs, le recrutement de jeunes fonctionnaires, l'implication des stagiaires, la plateforme des données gérée par l'INS, et la digitalisation des documents de voyage constituent des points forts favorables à l'extension des résultats atteints par le projet. Toutefois, les institutions bénéficiaires ont déclaré que leurs capacités financières est limitée pour supporter les activités du projet dans le long terme. Elles estiment qu'elles continueront d'expliquer au gouvernement l'opportunité de pouvoir prendre progressivement en charge les services offerts par le projet en vue de pérenniser les résultats atteints.

4.7. Analyse des aspects genre et droits humains du projet

Critère	Notation (1 Pauvre, 5 Élevé)					Justification
	1	2	3	4	5	
Genre & Droits humains						Le projet est judicieux de pouvoir mentionner dans son ensemble une objectivité vers le genre. Toutefois, seulement 1/5 du staff au niveau de l'INS dans la mise en œuvre du projet est féminin, et il faudra suivre les recommandations pour améliorer la condition des femmes migrantes. La performance en termes de droit humains du projet n'est pas à négliger en raison de la prise en compte du bien-être des migrants en général et de ceux provenant des zones de conflits en particulier. La condition des personnes handicapées n'est malheureusement pas prise en compte.

Cette section renseigne sur l'appréciation de la prise en compte du genre et du respect des droits de l'homme dans la mise en œuvre du projet. Le genre a été analysé aussi bien au niveau du personnel des institutions bénéficiaires qu'au niveau du contenu des services offerts par ces institutions.

Dans son ensemble, le projet a prévu mettre un accent sur l'intégration des questions genre dans toutes ses composantes. Cependant, pendant la phase de mise en œuvre du projet, le genre n'avait pas des cibles et résultats clairement définis. Ceci s'explique par la nature des activités du projet et les bénéficiaires directes du projet. En effet, malgré la planification, les bénéficiaires étant des structures de l'État, les formations et autres renforcements de capacités prévus et réalisés ne peuvent se faire qu'avec le personnel déjà en place qui est majoritairement masculin. De même, le projet ne travaillant pas directement avec les migrants et ne se basant sur le fait que les services demandés par ceux-ci, il est donc difficile d'apprécier l'intégration du genre dans l'exécution du projet.

Encadré 6 : Propos recueillis auprès d'une migrante de Tahoua

« En tant que femme, j'ai pu bénéficier des services sociaux de base relatifs à la santé, l'abri et la nourriture. »

Toutefois, l'intégration du genre a été prise en compte lors du recrutement des jeunes professionnels et des stagiaires. Pour le recrutement des jeunes professionnels, le panel au niveau du ministère de l'Intérieur était composé de deux hommes et d'une femme. De plus, les candidatures ont été ouvertes aux hommes et aux femmes. Les candidatures de femmes étaient fortement encouragées pour toutes les positions. Finalement, trois parmi cinq jeunes professionnels recrutés étaient des femmes. Elles ont été recrutées pour occuper un poste au sein de la division Affaires administratives et financières ; Planification et suivi et évaluation et ; comme Secrétaire. Un congé de maternité payé de 14 semaines est accordé en cas d'accouchement conformément au code de travail et la loi n° 2012-45 du 25 septembre 2012 de la République du Niger. Ces efforts montrent la volonté du projet à intégrer le genre dans le cycle du projet.

Par ailleurs, en ce qui concerne les droits de l'homme, le projet a pris des dispositions pour intégrer autant que possible des activités prenant en compte les droits de l'homme et des personnes. C'est le cas par exemple de l'appui technique apporté aux juridictions des mineurs, notamment par le recrutement d'une Assistante auprès de la juge des mineurs du Tribunal de Grande Instance hors classe de Niamey, deuxième cabinet, couvert par ce projet depuis mai 2021. Ceci a permis de faciliter la délivrance d'ordonnances de réunification familiale de 83 enfants non accompagnés ou séparés (ENA/S), dont 7 filles, suivant les procédures d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant. De même, le juge des mineurs du Tribunal de Grande Instance d'Agadez a bénéficié d'une formation internationale (à distance) de 6 mois sur la protection et les droits des enfants, organisée par plusieurs centres facultaires universitaires, dont le centre inter facultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève.

Aussi, le projet a-t-il offert d'autres supports. C'est le cas des directions régionales et départementales de la promotion de la femme et protection de l'enfant qui jouent un rôle primordial dans l'assurance d'un retour digne et sûr des enfants migrants. La direction régionale d'Agadez (DRPFPE) assure l'assistance directe (y compris en eau, nourriture, logement, soins médicaux, protection, assistance psychosociale) des enfants orphelins en bas âge, en transit au Niger, avec l'appui de l'OIM, dans l'attente de la recherche de solutions durables en accord avec leur intérêt supérieur. En outre, la DRPFPE d'Agadez gère la gestion de cas des ENA/S venus d'Algérie par les convois officiels, soit près de 3000 enfants annuellement, dont 40 % de filles. Les appuis matériels en faveur des institutions en charge des retours des mineurs prennent en compte les besoins spécifiques des filles et des garçons, spécifiquement pour la DRPFPE d'Agadez et le CEPPP de Kantché à travers la mise en place de dortoirs séparés par sexe, matériel psychosocial pour filles et garçons, etc. Par ailleurs, la région de Zinder qui est une région d'attention pour le retour des enfants migrants a aussi bénéficié des activités de l'OIM à travers des appuis matériels logistiques et bureautiques. Ces régions et structures sont désormais plus équipées pour un suivi psycho-social et une documentation pour les retracements familiaux.

Pour ce qui est de la désagrégation des données collectées de manière appropriée, le projet a rendu possible un portail de données migratoire avec des données désagrégées pour les acteurs. Par ailleurs, un atelier d'échanges sur les données migratoires a été organisé et a mis en relation les spécialistes de la question de migration pour échanger sur "le pourquoi et le comment" utiliser les données migratoires pour prendre des décisions. Les données sont donc de plus en plus désagrégées suivant plusieurs paramètres à savoir l'âge, le sexe, la nationalité et le statut migratoire. L'accent doit aussi être mis sur les personnes vivant avec un handicap.

Genre et droits humains : L'appréciation de la prise en compte du genre et du respect des droits de l'homme dans la mise en œuvre du projet révèle qu'en formant les staffs des structures bénéficiaires sur les questions des droits de l'homme, le projet a contribué à la prise en compte de cet aspect dans les questions de la migration. Concernant le genre, le projet a pris en compte l'aspect genre dans le recrutement du personnel.

Toutefois, cet aspect pourrait être plus développé en créant des indicateurs et sous-indicateurs spécifiques au genre dans le projet. En effet, peu de femmes dans les institutions bénéficiaires ont bénéficié des acquis du projet. A titre illustratif, seulement une (1) femme sur cinq (5) dans l'équipe de direction de l'INS a vu ses capacités techniques renforcées par le projet. De plus, les institutions étatiques et les acteurs au développement du Niger devraient s'assurer d'apporter un support plus adapté aux femmes migrantes particulièrement dans les domaines de la santé, la protection sociale et l'inclusion financière. Ainsi, la prise en compte de ces aspects dans la formulation des indicateurs faciliterait la prise en compte du genre dans les activités d'une prochaine phase du projet. Il faut aussi souligner qu'au sein des migrants qui bénéficient indirectement du projet, la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées reste quasi inexistante aussi bien au niveau du personnel qu'au niveau des activités du projet.

5. CONSTATS

Au cours de la mission d'évaluation, les principaux constats ci-dessous ont été notés en lien avec chaque critère d'évaluation :

✓ Pertinence

- Le projet DANIDA II mis en œuvre au Niger répond bien aux priorités nationales, régionales et internationales ;
- La conception du projet a globalement suivi les directives de l'OIM en matière de formulation de projet. Néanmoins, la proportion du budget allouée aux ressources humaines sur le projet ne respecte pas les directives de l'OIM. En effet, 21% du budget ont été alloué au personnel du projet au lieu de 35% ;
- Les appuis apportés par le projet répondent bien aux attentes des institutions en charge de la gouvernance migratoire au Niger tant au niveau central (Niamey) qu'au niveau régional (Agadez, Tahoua et Zinder) ;
- Au sein de l'OIM, une approche de complémentarité entre projets et programmes mis en œuvre a permis d'atteindre les objectifs et résultats du projet.

✓ Cohérence

- La mise en œuvre du projet au sein de l'OIM était facilitée par la complémentarité entre les différents projets et programmes des différentes unités de l'institution ;
- Le projet DANIDA II cadre bien avec la politique nationale de la migration (2020 – 2035) de l'Etat du Niger et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration (cohérence externe).

✓ Efficacité

- Globalement, les indicateurs du cadre de résultats du projet DANIDA sont atteints ;
- La collaboration et la coordination avec les partenaires de mise en œuvre ont été efficaces. Les partenaires de mise en œuvre ont participé à toutes les étapes du projet et ont particulièrement été au cœur des différentes activités mises en œuvre ;
- Toutes les parties prenantes du projet ont pu se réadapter face à la pandémie de la COVID-19 pour mener à bien les activités du projet.

✓ **Efficience**

- La mise en œuvre du projet a globalement eu une bonne performance tant au niveau de l'exécution physique que financière. La mise en œuvre du projet a été efficiente.

✓ **Impact**

- La mise en œuvre du projet n'a pas connu d'effets négatifs mais des effets positifs caractérisés par des avancées notables enregistrées en matière d'accès à internet, aux données migratoires, à la digitalisation des documents de voyage, et à la délivrance des documents de voyage dans un bref délai ;
- L'amélioration de la qualité des données migratoires constitue un autre effet positif en raison du renforcement des capacités des acteurs régionaux et départementaux chargés de la collecte de données ;
- Les acteurs communaux ont besoin de renforcement sur les questions migratoires ;
- Les partenaires de mise en œuvre ont bénéficié de facilités dans l'exercice de leur fonction dans le domaine de la gouvernance de données migratoires.

✓ **Durabilité**

- Les institutions bénéficiaires se sont parfaitement appropriées les bonnes pratiques promues par le projet ;
- La responsabilisation des bénéficiaires en matière de gestion des fonds alloués aux activités du projet garantit sa durabilité ;
- La dynamique mise en place par les partenaires garantit les capacités opérationnelles sur le long terme des activités du projet.

✓ **Genre et droits humains**

- Les données fournies par les rapports des partenaires de mise en œuvre sont suffisamment désagrégées suivant le genre ;
- Le projet a pris en compte l'aspect genre dans le recrutement du personnel. Toutefois le personnel des institutions bénéficiaires reste majoritairement masculin ;
- La prise en compte des besoins spécifiques aux personnes handicapées reste quasi inexistante aussi bien au niveau du personnel qu'au niveau des activités du projet.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1. Conclusions

Le projet d'Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II 2020-2022 - dont la phase pilote a été mise en œuvre de 2017 à 2019 - vise le renforcement des capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l'homme et incluant l'accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d'origine. A l'issue de cette seconde phase, une évaluation externe est commanditée par l'OIM et mise en œuvre en collaboration avec Octopus Consulting & Insight. Cet exercice stratégique a consisté à évaluer l'intervention sous les critères de pertinence, efficacité, cohérence, efficacité, impact, durabilité du projet, et niveau de prise en compte du genre et des

droits de l'homme. L'analyse de ces critères a permis d'apprécier les progrès observés tout en suggérant de nouvelles pistes capables d'améliorer les activités futures ou en cours.

Grâce aux activités du projet, les acteurs institutionnels de la gouvernance de la migration démontrent de meilleures capacités techniques et de coordination de la gestion de la migration. En effet, il ressort de l'analyse des données collectées que le projet a effectivement contribué au renforcement de la coordination de la migration au Niger à travers le Cadre de la Concertation sur la Migration (CCM), davantage en capacité de prendre en charge son mandat de coordonnateur national des activités de gestion de la migration au Niger. Il a aussi permis l'élaboration d'une cartographie des acteurs intervenant dans le domaine de la migration sur l'ensemble du territoire nigérien, ainsi qu'une stratégie de coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la migration au Niger. Des ressources humaines et techniques ont également été mises à la disposition des institutions étatiques bénéficiaires pour leur permettre de bien mener leurs activités. Ainsi, la plateforme de données migratoires a été mise en place au niveau de l'INS pour faciliter l'accès aux données en lien avec la migration. Les services consulaires et ambassades ont été appuyés pour faciliter la délivrance des documents de voyage. La DST a été également soutenu dans la digitalisation des sauf-conduits délivrés aux migrants. Par ailleurs, il ressort de l'évaluation que la stratégie, les objectifs et les composantes du projet ont été définis en complémentarité des services offerts par les autres projets, départements, et unités de l'OIM. Le projet DANIDA II cadre aussi bien avec la politique nationale de la migration de l'Etat du Niger et l'approche commune de la CEDEAO sur la migration.

Les acteurs des données migratoires démontrent de meilleures capacités de gestion de l'information et des outils statistiques. Les activités du projet ont permis de faire la cartographie des producteurs et utilisateurs des données migratoires et l'analyse des besoins en données statistiques. A cet effet, une plateforme intégrée de données sur les migrations au Niger avec l'appui d'un prestataire technique a été établie. A travers ce canal, les données collectées par différents acteurs de migration sont traitées, actualisées et ensuite harmonisées puis centralisées au niveau de l'INS. Des ateliers d'échange ont été organisés sur "le pourquoi et le comment" utiliser ces données migratoires pour prendre des décisions. Désormais, les spécialistes de la migration ont moins de difficultés à accéder à des données désagrégées en lien avec la migration.

Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants. Le projet a apporté un soutien matériel aux acteurs étatiques et consulaires en charges des retours des migrants et aux institutions en charge des mineurs non-accompagnés dans le cadre des retours. De plus, la mise en place d'un système de digitalisation du traitement des laissez-passer a facilité la production de documents de voyage pour des migrants qui retournent vers leur pays d'origine à travers le programme de Retour Volontaire Assisté (RVA) de l'OIM Niger. La formation des agents à l'usage du système et l'organisation des réunions périodiques de coordination réunissant des acteurs nationaux et régionaux impliqués dans le retour volontaire des migrants sont aussi des acquis du projet DANIDA II.

Toutefois, l'atteinte des résultats du projet s'est faite en surmontant certaines difficultés notamment celles liées à la crise sanitaire de Covid-19, la situation d'insécurité/terrorisme dans la sous-région, et les violences dans les zones frontalières du pays. L'OIM en collaboration avec les institutions bénéficiaires ont dû s'adapter à ces défis pour assurer l'atteinte des résultats dans le temps imparti. A cet effet, il est important de mentionner les points forts du projet ayant favorisé les acquis du projet : la synergie et la collaboration entre les institutions bénéficiaires et l'OIM ; la prise en compte des insuffisances relevées au cours de la phase pilote et de la période préparatoire de la phase II du projet ; l'arrimage entre l'objectif du projet et les priorités nationales, régionales et internationales; les discussions régulières et la mise en place d'un système

de partage des leçons apprises ; la flexibilité dans la gestion et le suivi des activités qui a permis de gérer les temps difficiles de la COVID-19 sans occulter l'essentiel des objectifs assignés au projet ; et les stratégies d'adaptation à la pandémie de COVID-19 afin de garantir l'atteinte des résultats. Néanmoins, il est nécessaire de faire un plaidoyer continu afin que l'Etat Nigérien prenne progressivement en charge les services offerts par le projet en vue de pérenniser les résultats atteints. La prise en compte des aspects genre et droits humains dans les indicateurs et sous-indicateurs permettra leur prise en compte dans les activités du projet.

6.2. Recommandations

Les recommandations issues de l'évaluation sont les suivantes :

❖ **Recommandations à l'endroit de l'équipe de gestion du projet au sein de l'OIM**

- Revoir la formulation des indicateurs du projet notamment la fixation des cibles pour une estimation précise de leur niveau d'atteinte ;
- Réduire le nombre d'indicateurs d'ordre qualitatif ou opérationnaliser ces indicateurs en définissant des paramètres facilitant l'estimation du niveau précis d'atteinte.
- Apporter un appui institutionnel aux structures étatiques en charge de la gestion des travailleurs migrants au Niger ;
- Faciliter la collecte de données sur les flux migratoires sur les voies de contournement ;
- Faciliter la mise en place d'un mécanisme national de synchronisation régulière des données régionales agrégées ;
- Accompagner l'organisation des sessions de renforcement des capacités techniques des institutions bénéficiaires afin d'assurer la pérennisation des activités du projet ;
- Faciliter la communication et la synergie d'actions entre les différents acteurs institutionnels même après la mise en œuvre du projet à travers l'organisation des séances d'échange et de partage d'expériences.

❖ **Recommandation à l'endroit du Bailleur de fonds**

- Veiller à une meilleure prise en compte des standards de l'OIM en matière de part du budget (pourcentage de fonds) allouée aux ressources humaines dans la formulation d'une prochaine phase du projet ;
- Faciliter le renforcement de capacités des acteurs communaux des services de l'État Civil, des Migrants et des réfugiés chargés de la collecte, du traitement et de l'analyse des données migratoires ;
- Accompagner la mise en place d'un serveur (data center) au niveau de la Direction Générale de l'État Civil, des Migrants et des Réfugiés (DGECM-R) pour faciliter l'autonomie de la Direction en matière de production de données provenant des communes, des départements et des régions ;
- Appuyer la mise en œuvre du e-visa au niveau de la DST pour les ressortissants des pays où le consulat du Niger n'est pas encore présent ;
- Accompagner les dispositifs / mécanismes de surveillance des voies de contournement (surveillance aérienne par drones, etc.) ;
- Faciliter l'accroissement de la capacité des sites d'accueil des migrants ;
- Accompagner les collectivités locales dans l'actualisation des fiches de collecte de données prenant en compte toutes les rubriques en lien avec le genre, les droits humains et les personnes vivant avec un handicap au sein de toutes les structures productrices de données migratoires.

❖ **Recommandation à l'endroit des institutions bénéficiaires**

- Intégrer les questions migratoires dans les Plans de Développement locaux (au niveau régional – PDR, communal PDC) en articulation avec le PDES (2022 – 2026) ;
- Appuyer la mise en place des dispositifs départementaux de collecte de données à des fréquences régulières ;
- Appuyer le renforcement continu de capacités des agents en charge de la collecte des données migratoires ;
- Œuvrer à la poursuite des actions du projet au sein de chaque structure ;
- Appuyer la création d'un creuset d'échange sur les formes d'appuis à apporter aux migrants mineurs, femmes, personnes avec un handicap ;
- Œuvrer à la décentralisation progressive des services de soutien aux migrants.

❖ **Recommandations à l'endroit de l'Etat**

- Accompagner les institutions bénéficiaires en prévoyant des contreparties nationales pour le support des activités post-projet ou la maintenance dans l'optique de la durabilité ;
- Appuyer la formation continue des points focaux de tous les départements ministériels en charge de la digitalisation des données migratoire garantissant la collecte continue de données ;
- Travailler à l'autonomie financière de l'institution pour financer les projets conçus à court, moyen et long terme ;
- Accompagner les dispositifs de délivrance de laissez-passer et de documents légaux pour l'accès à l'emploi au Niger ;
- Continuer à accompagner l'identification des migrants au niveau des services compétents ;
- Accompagner l'agrégation régulière des données départementales collectées au sein du data center au niveau régional.

7. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

7.1. Leçons apprises

Les principales leçons apprises sont les suivantes :

- ⇒ Les partenaires de mise en œuvre du projet DANIDA II ont montré une bonne capacité de gestion des fonds qui leur ont été affectés par le projet ;
- ⇒ La mise en œuvre des activités par les partenaires opérationnels du projet garantit la pérennité des activités du projet ;
- ⇒ Tous les partenaires opérationnels ont démontré des aptitudes en matière de questions migratoires au Niger ;
- ⇒ L'appui apporté par le projet a renforcé la disponibilité des données migratoires à travers une plateforme en ligne dédiée et logée au sein de l'INS ;
- ⇒ La qualité des données migratoires s'est améliorée en raison des capacités des points focaux de l'INS renforcées dans le cadre du projet ;

- ⇒ Les documents de voyage délivrés par la DST en faveur des migrants sont digitalisés grâce à l'appui du projet et cela a nécessité le recours à la signature électronique.

7.2. Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques développées pouvant être capitalisées durant une prochaine phase du projet sont les suivantes :

- ⇒ La responsabilisation des partenaires pour la mise en œuvre des activités du projet constitue une bonne pratique à capitaliser ;
- ⇒ Le renforcement de capacités des points focaux au sein des Ministères et services sectoriels producteurs de données migratoires constitue une pratique garantissant la qualité des données migratoires au Niger ;
- ⇒ L'appui technique de l'INS au CCM garantit l'utilisation appropriée des données migratoires ;
- ⇒ L'utilisation par les producteurs de données des standards d'analyse et de méthodologie statistiques définis et supervisés par l'INS permet d'obtenir des données migratoires uniformes et faciles à exploiter ;
- ⇒ La complémentarité entre les projets et programmes des différentes unités au sein de l'OIM minimise les insuffisances de gestion et favorise l'atteinte des résultats.

8. ANNEXES

Annexe 1: Arrimage entre les objectifs du projet et les priorités nationales

Objectifs du projet	Objectifs de la Politique Nationale de la migration
<p>Objectif général du projet : Renforcer les capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l'homme et incluant l'accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d'origine</p>	<p>Objectif global : Contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des migrants et communautés hôtes</p> <p>Objectif spécifique : Assurer une gestion efficiente et efficace des questions migratoires</p> <p>Axe stratégique 1 : l'exploitation des opportunités liées à la migration</p> <p>Axe stratégique 2 : la protection et l'assistance aux migrants, aux réfugiés et aux populations d'accueil</p>
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer une synergie des acteurs de la gestion de la migration et de plaidoyers auprès des PTF grâce aux capacités institutionnelles renforcées de management et de coordination du CCM</p>	<p>Axe stratégique 2 : la protection et l'assistance aux migrants, aux réfugiés et aux populations d'accueil</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Créer et mettre en œuvre une plate-forme fonctionnelle de gestion de l'information et d'utilisation des données statistiques servant à la mise en œuvre des politiques nationales de gestion de la migration au sein de l'INS</p>	<p>Axe stratégique 3 : la gestion des flux migratoires</p>
<p>Objectif spécifique 3 : Consolider une coordination régionale pour une gestion efficace, basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants grâce aux capacités renforcées de coordination et de gestion de la migration irrégulière de la DST</p>	<p>Objectif global : Contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des migrants et communautés hôtes</p> <p>Objectif spécifique : Assurer une gestion efficiente et efficace des questions migratoires</p> <p>Axe stratégique 1 : l'exploitation des opportunités liées à la migration</p> <p>Axe stratégique 2 : la protection et l'assistance aux migrants, aux réfugiés et aux populations d'accueil</p>

Source : Document de projet, Document de politique nationale de la migration

Annexe 2: Arrimage entre les objectifs du projet et les actions de l’approche commune de la CEDEAO sur la migration

Objectifs du projet	Actions de l’approche commune de la CEDEAO sur la migration
<p>Objectif général du projet : Renforcer les capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l’homme et incluant l’accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d’origine</p>	<p>Action 1 : Améliorer la libre circulation au sein de l’espace CEDEAO</p> <p>Action 4 : Lutter contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains en particulier des femmes et des enfants</p> <p>Action 5 : Protéger les droits des migrants, des demandeurs d’asile et des réfugiés</p> <p>Action 6 : Prendre en compte la dimension Genre et Migration</p>
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer une synergie des acteurs de la gestion de la migration et de plaidoyers auprès des PTF grâce aux capacités institutionnelles renforcées de management et de coordination du CCM</p>	<p>Action 3 : Mettre en cohérence des politiques</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Créer et mettre en œuvre une plate-forme fonctionnelle de gestion de l’information et d’utilisation des données statistiques servant à la mise en œuvre des politiques nationales de gestion de la migration au sein de l’INS</p>	<p>Action 5 : Protéger les droits des migrants, des demandeurs d’asile et des réfugiés</p>
<p>Objectif spécifique 3 : Consolider une coordination régionale pour une gestion efficace, basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants grâce aux capacités renforcées de coordination et de gestion de la migration irrégulière de la DST</p>	<p>Action 2 : Promouvoir la gestion des Migrations régulières</p> <p>Action 3 : Mettre en cohérence des politiques</p>

Source: Document de projet, Approche commune de la CEDEAO sur la migration

Annexe 3 : Arrimage entre la formulation du projet et les priorités internationales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Objectifs du projet	Objectifs de Développement Durable (ODD)
<p>Objectif général du projet : Renforcer les capacités du Gouvernement du Niger pour une gestion intégrée de la migration, respectueuse des droits de l’homme et incluant l’accompagnement du retour des migrants vers leurs pays d’origine</p>	<p>Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l’exploitation sexuelle et d’autres types d’exploitation.</p> <p>Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite d’êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l’utilisation d’enfants soldats et, d’ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.</p> <p>Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l’exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p> <p>Cible 8.5 : D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p> <p>Cible 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p>
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer une synergie des acteurs de la gestion de la migration et de plaidoyers auprès des PTF grâce aux capacités institutionnelles renforcées de management et de coordination du CCM</p>	<p>Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Créer et mettre en œuvre une plate-forme fonctionnelle de gestion de l’information et d’utilisation des données statistiques servant à la mise en œuvre des politiques nationales de gestion de la migration au sein de l’INS</p>	<p>Cible 17.18 : D’ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l’objectif étant de disposer d’un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d’autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>

Objectifs du projet	Objectifs de Développement Durable (ODD)
<p>Objectif spécifique 3 : Consolider une coordination régionale pour une gestion efficace, basée sur les droits humains, des retours volontaires assistés de migrants grâce aux capacités renforcées de coordination et de gestion de la migration irrégulière de la DST</p>	<p>Cible 17.18 : D’ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l’objectif étant de disposer d’un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d’autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>

Source : Document de projet, La migration et le Programme 2030

Annexe 4: Comparaison entre quelques directives de l'OIM et ce qui a été mis en œuvre au niveau du projet OIM DANIDA phase II

Directives de l'OIM	Élaboration et mise en œuvre du projet DANIDA II
Mise en place de l'équipe technique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des termes de référence • Recrutement du personnel
Durée de mise en œuvre de l'évaluation 6 à 12 mois après la mise en œuvre du projet	L'évaluation du projet est réalisée juste à la fin du projet
Coût prévue pour l'évaluation	Le coût prévu pour l'évaluation est de 19000 dollars soit 0.95 % du budget total
Evaluation du projet réalisé par une expertise externe	<ul style="list-style-type: none"> • Un cabinet externe a été engagé pour l'évaluation du projet • L'évaluation externe du projet a été exécutée en toute impartialité avec transparence et suivant les critères d'évaluation
Salaire du personnel de gestion du projet : 35% du budget total alloué au projet	21% du budget total ont été affectés aux salaires du personnel
Le budget sera présenté en même temps que le descriptif de la proposition de projet.	Le budget a été présenté par extrant et par activité.
Fonds alloués aux activités du projet : 65% du budget total alloué au projet	79% du budget total alloué au projet ont été affectés aux activités du projet.

Source: Directive OIM et Document du projet DANIDA II

Annexe 5: Cadre de résultats actualisés du projet DANIDA II

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Effet direct (Objectif) du Projet : Le projet contribuera à la gouvernance des migrations à travers la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations (PMM) au Niger.						
OUTCOME / EFFET 1 : Les acteurs institutionnels de la gouvernance des migrations démontrent de meilleures capacités techniques et de coordination de la gestion de la migration						
Ind_eff_1.1	Degré de capacités techniques des fonctionnaires et agents occupant des fonctions de coordination de la gestion de la migration					
Sous-Ind_eff_1.1.C.2020a	Le Cadre de Concertation des Migrations (CCM) a des ressources de fonctionnement et des ressources techniques limitées pour l'exécution de son mandat	Oui	Non	Ressources disponibles	Atteint	Juste avant le projet, le Secrétariat Permanent du CCM ne disposait pas de staff dédié au-delà du Secrétaire Permanent avec très peu de matériels et mobiliers de bureau. A la fin du projet en 2022, le SP/ CCM dispose de cinq (5) jeunes professionnels (en appui au Secrétaire Permanent) travaillant dans chacune des divisions du SP/CCM. Aussi, il a été noté la présence de matériel de bureau plus important avec une connexion internet stable au sein du CCM.
Sous-Ind_eff_1.1.C.2020	Le CCM dispose d'outils de planification et suivi, d'administration et finance, archives et documentation et communication par la contribution des jeunes professionnels (OUI / NON)	Non	Oui	Outils disponibles	Atteint	Juste avant le projet, le SP/ CCM dispose de tableau de planification mais à la fin du projet en fin 2022, il dispose de logiciel informatique de planification, de tableau affichant les activités prévues.
Sous-Ind_eff_1.1.C.2021.a.	Les membres du CCM ont développé des projets et levé des fonds sur des thèmes spécifiques liés à l'opérationnalisation du Pacte Mondial sur les Migrations au Niger suite aux formations (OUI / NON)	Non	Oui	Des projets ont été développés	Atteint	Au début du projet en 2020, aucun projet n'avait été développé mais à la fin du projet en 2022. En décembre 2022, le CCM a développé deux projets dont un a servi de base au CCM pour soumettre une réponse à un avis à manifestation d'intérêt en prélude d'un appel d'offres.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Sous-Ind_eff_1.1.C.2021.b.	Les membres du CCM ont élaboré des textes administratifs et des propositions de politiques sur la problématique migratoire (OUI/NON)	Non	Oui	Des textes ont été élaborés	Atteint	Au début du projet en 2020, il n'y a pas eu de nouveaux textes mais à la fin du projet en fin 2022, il y en a eu. Ainsi, deux (02) arrêtés de création et de mise en place des Cadres régionaux de Concertation de la Migration de Tahoua et Zinder ont été élaborés.
Sous-Ind_eff_1.1.C.2022.c.	Le CCM est dans une position renforcée dans son rôle de coordination et engagement des acteurs de la gouvernance des migrations (OUI / NON)	Non	Oui	Le SP/CCM a été renforcé.	Atteint	Au début du projet en 2020, il n'y a pas eu de renforcement mais à la fin du projet en fin 2022, le SP/CCM a bénéficié de renforcements sur les thèmes ci-après : la gestion des projets et levée des fonds ; les méthodes de collecte et d'analyse des données sur la migration et sur le cadre réglementaire de la migration au Niger, ainsi que de la libre circulation
Sous-Ind_eff_1.1.C.2022.d.	Nombre de projets élaborés et financés en appui à des thèmes spécifiques au Pacte Mondial sur les Migrations suite aux formations fournies aux membres du CCM	0	3	Trois projets ont été élaborés	Atteint	Au début du projet en 2020, aucun projet n'était élaboré mais à la fin du projet en fin 2022, trois projets/programmes ont été élaborés : Programme d'appui à la réduction de la mendicité, Projet de renforcement du plaidoyer pour une gestion efficace de la migration au Niger, Projet de renforcement de la synergie et de la complémentarité des actions dans le domaine migratoire. Un de ses projets sera soumis en réponse à un appel à projets lancé par Global Cities Fund (GCF)
Sous-Ind_eff_1.1.C.2022.e.	Le CCM assure la tenue de réunions de ses membres et veille au suivi effectif de l'exécution des recommandations qui y sont formulées (OUI / NON)	Non	Oui	Réunions tenues	Atteint	-Deux rencontres du CCM en 2021 et 2022 ; -Deux rencontres délocalisées des GTM à Tahoua et Zinder ; -La tenue des rencontres des GTM et des sous-groupe Migration et Protection de l'Enfant

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
	Proportion de recommandations exécutées	0%	80%	Recommandations exécutées	Atteint	Le SP/CCM fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rencontres, ainsi le bilan effectué par le SP/CCM environ 80% ont été exécuté
Sous-Ind_eff_1.1.C.2022.f.	Le CCM continue à utiliser et à améliorer les outils de planification et suivi, d'administration et finance, archives et documentation et communication	Non	Oui	Utilisation quotidienne des outils de planification	Atteint	Sous la coordination du Responsable Planification et Suivi du SP/CCM, l'utilisation des outils de planification par le SP/CCM est quotidienne.
Ind_eff_1.2	Degré d'efficacité des mécanismes de coordination de la gouvernance des migrations					
Sous-Ind_eff_1.2.2020.	Le fondement stratégique du mécanisme de coordination existant n'a pas permis une réalisation effective de la concertation systématique des différents acteurs de la gouvernance des migrations	Oui	Non	Existence d'une concertation systématique des acteurs de la gouvernance des migrations.	Atteint	Au début du projet en 2020, il n'y avait pas une concertation systématique effective des acteurs de la gouvernance des migrations mais à la fin du projet. En fin 2022, le renforcement du SP/CCM par le projet a contribué à une concertation systématique de ces différents acteurs. Cela a particulièrement été réalisé grâce à la tenue continue de réunions du Groupe Technique sur la Migration (GTM) insufflant ainsi une bonne dynamique de concertation / discussion entre les parties prenantes impliquées dans le domaine de la migration.
Sous-Ind_eff_1.2.2020.a.	La cartographie consultative permet une meilleure définition des fonctions des acteurs et une meilleure coordination sur la base de la division des responsabilités identifiées	Non	Oui	Cartographie des acteurs existe et a défini les fonctions des acteurs en vue d'une meilleure coordination	Atteint	La cartographie des acteurs au Niger a été élaborée en 2021 et concerne les acteurs étatiques, les partenaires techniques et financiers et les OSC. Elle permet d'avoir une vue globale sur les acteurs intervenant dans le domaine de la migration au Niger et aussi une synergie et une complémentarité des actions des intervenants afin d'éviter les doublons.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Sous-Ind_eff_1.2.2021.a.	(Planification et conduite de 6 réunions de coordination générales et 12 réunions de coordination techniques réalisées =>) La bonne exécution de la planification du mécanisme de coordination permet une inclusion efficace des différents acteurs de la gouvernance des migrations.	Non	Oui	Planification bien exécutée	Atteint	La planification du mécanisme de coordination est bien exécutée et permet l'inclusion efficace des acteurs de la gouvernance des migrations. Plus de 12 réunions GTM ont eu lieu au cours de la période de mise à œuvre du projet.
Sous-Ind_eff_1.2.2021.b.	Taux de réalisation du plan d'action du CCM	0%	90%	Très bonne exécution	Atteint	La réalisation du plan d'action du SP/CCM affiche une très bonne performance.
Sous-Ind_eff_1.2.2022.a.	Progrès notés dans la réalisation de l'objectif 23 du pacte mondial pour les migrations (PMM) " Amélioration de la coopération entre les parties concernées à travers des échanges réguliers de données pour l'analyse et la production de documents d'orientation des acteurs de la migration"	Non	Oui	Il y a eu progrès	Atteint	Le Niger a des partenariats internationaux, sous régionaux et régionaux. La réalisation de la concertation systématique des différents acteurs de la gouvernance des migrations a été effective.
Sous-Ind_eff_1.2.2022.b.	Taux de participation des membres de la société civile (dont représentant de migrants) aux sessions / rencontres / évènements du CCM	0%	100%	Participation systématique des OSC aux sessions /rencontres	Atteint	Les OSC sont invitées à toutes les rencontres du SP/CCM et elles participent systématiquement à toutes ces rencontres.
Sous-Ind_eff_1.2.2022.c.	Les capacités de coordination du CCM sont durablement renforcées au terme du projet et sont mesurées compte tenu des propositions de textes de loi et/ou textes régulateurs	Non	Oui	Capacités de coordination durablement renforcées	Atteint	Le SP/CCM a participé à des réflexions sur la révision des textes de loi et/ou des textes régulateurs et a développé deux textes pour les créations des CCM régionaux et assisté aux discussions concernant la révision de la loi 2015/036.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Sous-Ind_eff_1.2.2022.d	Termes de Référence développées sur le mode de fonctionnement des sous-groupes du CCM sont formalisés	Non	Oui	Termes de référence formalisés	Atteint	Au début du projet en 2020, les termes de références n'étaient pas formalisés mais à la fin du projet en 2022, les TDRs ont été formalisés. Par ailleurs, des réunions GTM ont été tenues de manière régulière.
Sous-Ind_eff_1.2.2022.e	Les informations partagées par le CCM sont accessibles et actualisées périodiquement à travers une page web	Non	Oui	Informations partagées et actualisées périodiquement	Atteint	Le SP/CCM actualise et partage des informations à travers son site web et son bulletin d'information.
Extrant/Produit 1.A: Les capacités de coordination du CCM sont renforcées						
Ind_Prod_1.A.2022.a	Nombre de staff au sein du CCM	4 (2 cadres et 2 agents de sécurité)	12 (7 cadres et 2 agents de sécurité au niveau central ; 3 agents au niveau Agadez, Tahoua et Zinder)	Augmentation du staff	Atteint	Au début du projet, le SP/CCM a 4 agents mais à la fin du projet en fin 2022, il compte au total 12 agents et trois stagiaires au niveau de Direction régionale d'État civil, migration et refugies (DREC M/R) de Tahoua, Agadez, et Zinder
Ind_Prod_2.1	Dispositif de gestion des données migratoires officielles au Niger défini et fonctionnel					
Sous-Ind_Prod_2.1.2020.	Une cartographie exhaustive des utilisateurs, producteurs et sources de données migratoires au Niger est établie	Non	Oui	Cartographie établie	Atteint	En 2022, une cartographie exhaustive des utilisateurs, producteurs et sources de données migratoires au Niger est établie.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Sous-Ind_Prod_2.1 .2021.a.	Un portail ouvert sur les données migratoires est mis en place et géré par le CCM à des fins de dissémination	Non	Oui	Portail ouvert sur les données migratoires mis en place et géré par le CCM	Atteint	En fin 2022, un portail est mis en place et géré par l'INS.
Sous-Ind_Prod_2.1.2021.b.	Un dispositif centralisé sur les données migratoires est établi / mis en place à l'INS	Non	Oui	Dispositif centralisé sur les données migratoires mis en place	Atteint	En 2020 il n'y avait pas de dispositif centralisé sur les données migratoires mais en 2022 ce dispositif est mis en place et régulièrement tenu à jour par l'INS sur le site https://migrations.stat-niger.org/indicateurs .
Sous-Ind_Prod_2.1.2022.a.	Le dispositif centralisé de gestion des données quantitatives sur les migrations permet le recoupement régulier d'un minimum de 8 sources institutionnelles productrices et utilisatrices de données (DST, INS, ANLTP, MPFFE, Direction Générale de l'Etat civil, des Réfugiés et des Migrants, Ministère de l'Action Humanitaire, OIM et HCR)	Non	Oui	Dispositif de gestion des données quantitatives sur la migration permet le recoupement régulier d'au moins 8 sources institutionnelles productrices et utilisatrices de données (DST, INS, ANLTP, MPFFE, Direction Générale de l'Etat civil, des Réfugiés et des Migrants, Ministère de l'Action Humanitaire, Ministère d'emplois,	Atteint	En 2020 il n'y avait pas de dispositif centralisé sur les données migratoires mais en 2022 ce dispositif est mis en place par l'INS et régulièrement entretenu par l'INS existe, dans le site https://migrations.stat-niger.org/indicateurs

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
				Ministère des Finances)		
Sous-Ind_Prod_2.1.2022. b.	Le CCM anime et gère le dispositif avec l'appui technique de l'INS	Non	Oui	Dispositif animé et géré par le CCM	Atteint	Dans le cadre de l'animation et de la gestion du dispositif, l'INS a renforcé les capacités du CCM sur l'utilisation de la plateforme des données migratoires. Le site web du CCM et la plateforme de données de l'INS sur les données migratoires sont interconnectés.
Outcome / Effet 2: Le dispositif d'information sur les données migratoires est fonctionnel par le renforcement des structures responsables						
Ind_eff_2.2	Degré de standardisation d'analyse des données migratoires au Niger					
Sous-Ind_eff_2.2.2020.a.	Un cadre méthodologique et une base de référence sont établis et adoptés par les producteurs de données migratoires	Non	Oui	Cadre de référence établi et adopté par les producteurs de données migratoires	Atteint	Un cadre méthodologique et une base de référence n'étaient pas établis en 2020 mais en 2022, cette méthodologie et ce cadre existent. La méthodologie consiste à adresser aux points focaux une fiche de collecte comportant l'intitulé des indicateurs, la méthode de calcul, le niveau de l'indicateur et la source de données.
Sous-Ind_eff_2.2.2020. b.	Un système de mentorat du Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) visant les fonctionnaires de l'INS est établi et fonctionnel en appui à la mission de mentorat et d'accompagnement de l'INS	Non	Oui	Système de mentorat établi et fonctionnel	Atteint	Le système de mentorat du Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) n'était pas établie en 2020 mais en fin 2022, il a été établi et a formé l'INS sur la thématique de la migration et a permis d'améliorer la plateforme de l'INS.
Sous-Ind_eff_2.2.2020.c.	Un système de mentorat de l'INS assure l'accompagnement étroit des statisticiens et agents concernés des ministères et services sectoriels	Non	Oui	Le Système de mentorat de l'INS a accompagné les agents des	Atteint	L'INS accompagne les administrations publiques nigériennes dans le contrôle de la qualité des données migratoires. 4 réunions ont été organisées avec les divisions des statistiques de différentes structures étatiques impliquées dans le domaine de la migration.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
				ministères sectoriels		
Sous-Ind_eff_2.2.2021.a.	Un cadre formel est établi pour une transmission et analyse régulière des données collectées auprès de l'INS	Non	Oui	Cadre formel d'analyse établi pour l'analyse régulière des données	Atteint	Un cadre méthodologique et une base de référence n'étaient pas établis en 2020 mais en 2022, cette méthodologie et ce cadre existent. Ce cadre formel d'analyse contient la méthode de calcul de données.
Sous-Ind_eff_2.2.2021.b.	Une procédure standardisée opérationnelle est finalisée synthétisant les procédures et standards statistiques applicables en matière de données migratoires.	Non	Oui	Procédure standardisée opérationnelle est finalisée	Atteint	Une procédure standardisée n'était pas établie en 2020 mais en 2022, cette procédure standardisée est finalisée. Elle consiste à suivre une de fiche de collecte comportant l'intitulé des indicateurs, la méthode de calcul, le niveau de l'indicateur et la source de données.
Sous-Ind_eff_2.2.2022.a.	Les producteurs de données appliquent les mêmes standards d'analyse et de méthodologie statistique définis et supervisés par l'INS	Non	Oui	Producteurs de données utilisent les standards d'analyse définis par l'INS	Atteint	Les standards d'analyse varient d'une structure productrice à une autre. Ces standards d'analyse sont définis par l'INS.
Sous-Ind_eff_2.2.2022.b.	L'harmonisation méthodologique est partie intégrante de la plateforme interinstitutionnelle des données migratoires qui constituera un modèle de référence unique au Niger	Non	Oui	Harmonisation méthodologique est partie prenante intégrante de la plateforme interinstitutionnelle des données migratoires	Atteint	Au début du projet en 2020, le niveau d'intégration est préliminaire mais en 2022, ce niveau est avancé.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Sous-Ind_eff_2.2.2022.c.	L'INS joue le rôle défini par le projet de loi déterminant ses attributions en matière de contrôle qualité des données produites par les administrations publiques nigériennes.	Non	Oui	L'INS joue contrôle la qualité des données produites par les administrations.	Atteint	Le rôle attribué à l'INS par la loi en matière de contrôle qualité des données produites par les administrations publiques nigériennes concerne la mise en place d'un comité de qualité qui valide tous les documents produits par les administrations publiques.
Ind_eff_2.3	Capacité effective du CCM et de l'INS pour la centralisation et dissémination des données migratoires					
Sous-Ind_eff_2.3.2020.	Une ligne de base technique est constituée définissant les paramètres de partage et modalités afférentes (type de données et produits à partager, audiences de distribution, fréquence du partage)	Non	Oui	Une ligne de base constituée définissant les paramètres de partage et modalités afférentes.	Atteint	Le SP/CCM partage ses données qualitatives à travers son site web. L'INS partage ses données par son site web, par mail, sur support papier, à l'aide d'une clé USB.
Sous-Ind_eff_2.3.2021.a	Des échanges réguliers sur les données migratoires sont mis en place pour les différents utilisateurs de données à travers un minimum de 5 ateliers à conduire pendant la durée d'exécution du projet	0	6	Au moins 5 ateliers prévus	Atteint	Au total 6 ateliers ont été organisés.
Sous-Ind_eff_2.3.2022.a.	Partage régulier des données et informations ouvertes à toutes les parties intéressées par l'accès aux données migratoires au Niger	Non	Oui	Données et informations ouvertes à toutes les parties intéressées	Atteint	Le SP/CCM partage ses données qualitatives à travers son site web.
Sous-Ind_eff_2.3.2022.b.	Un mécanisme de type bulletin d'information est établi et effectivement distribué aux audiences pertinentes	Non	Oui	Partage des informations du SP/CCM à travers	Atteint	Le SP/CCM partage des informations migratoires à travers des bulletins d'information.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
				des bulletins d'information.		
Sous-Ind_eff_2.3.2022.c.	Un accord formel sur les standards de dissémination est conclu	Non	Oui	Accord formel sur les standards de dissémination conclu	Atteint	L'INS et le CCM ont prévu, dans la prochaine phase du projet, de créer un lien vers le portail de données qui sera inséré dans le site Web du CCM afin que les personnes qui le visitent puissent également accéder au lien. L'INS et le CCM sont parvenus à un accord pour que le site Web et la plateforme de données migratoires soient interconnectés. Il n'y a pas d'accord écrit formel entre ces deux institutions, mais plutôt une compréhension d'un mécanisme mutuel de partage et de diffusion d'informations.
Sous-Ind_eff_2.3.2022.d.	Le renforcement de l'INS dans son rôle de garant du contrôle qualité est effectif	Non	Oui	INS renforcé dans son rôle de contrôle de la qualité.	Atteint	L'INS est renforcé par le projet dans son rôle de contrôle de la qualité des données en 2022 contrairement à la situation de référence en 2020.
Extrant/Produit 2.A: Données sur la migration au Niger sont à jour, disponibles et accessibles						
Ind-Prod_2.A.2021.a.	Existence d'une plateforme dédiée aux données migratoires					
Outcome / Effet 3 : Les acteurs nationaux, les parties prenantes régionales et les services consulaires des pays d'origine démontrent de meilleures capacités de coordination de la gestion des retours des migrants en soutien à la liberté de mouvement des personnes						
Ind-eff_3.1.	Degré de coordination entre les pays d'origine concernés et la CEDEAO					

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Sous-Ind-eff_3.1.2020.a.	Nombre de Laissez-Passer (LP) délivrés par les « représentations diplomatiques / consulaires » des pays d'origine des migrants concernés par le retour	0	3000	3277	Atteint	La cible prévue pour l'année 2020 a été dépassée avec une augmentation de 277 documents de voyage.
Sous-Ind-eff_3.1.2021.a.	Nombre de Laissez-Passer (LP) délivrés grâce à la mise en place de solutions techniques visant à faciliter le traitement accéléré des dossiers.	0	6000	11768	Atteint	L'apport en matériel informatique aux Ambassades et Consulats a permis un traitement efficace et rapide des documents de voyage des migrants. Cet appui capital a permis de dépasser la cible, avec 5768 de documents délivrés en plus.
Sous-Ind-eff_3.1.2022.a.	Mise en place/existence d'une coordination régionale renforcée (CEDEAO) en soutien aux Représentations et Services consulaires					La réunion des Ambassadeurs de la CEDEAO a permis aux représentations diplomatiques de s'imprégner de la réalité des migrants sur le terrain et de discuter des synergies pour répondre aux défis liés à la migration et à l'assistance qu'ils peuvent fournir aux migrants. Par ailleurs, la réunion des Etats membres de la CEDEAO et de la CEMAC en septembre 2022 a permis aux acteurs étatiques en charge des questions migratoires au niveau national et représentations diplomatiques de ces deux espaces de discuter des défis de la migration de transit en mettant l'accent sur l'assistance aux migrants vulnérables et ceux bloqués à travers les déserts.
Sous-Ind-eff_3.1.2022.b.	Nombre total de Laissez-passer (LP) dont la délivrance a été possible grâce à la coordination renforcée entre la DST et les services consulaires permet la délivrance d'un total d'au moins 13,000 laissez-passer entre le début et la clôture du projet	0	13000	25 875	Atteint	La coordination et la collaboration avec les différentes représentations diplomatiques ainsi que l'appui en matériel informatique fourni par le projet, a permis l'accélération des traitements des documents ce qui a permis de dépasser la cible de 13000 documents prévu au début du projet.

Code	Indicateurs	Valeur de référence (avant début du Projet en 2020)	Cibles (Valeur prévue ou attendue pour 2022)	Niveau actuellement atteint 2022	Niveau d'atteinte par rapport à la cible	Observations
Ind-eff_3.2.	Digitalisation du système de traitement des documents de voyage géré par la Direction de Surveillance du Territoire (DST)					
Sous- Ind_eff_3.2.2020.a.	Les différents documents liés aux autorisations de voyage nécessitant une numérisation ainsi que les besoins liés à la gestion des processus métiers sont identifiés et des formats uniques définis	0	-			Début du processus de digitalisation
Sous- Ind_eff_3.2.2021.a.	Le dispositif de production informatisée des documents de voyages est généralisé sous le contrôle de la DST / La DST met en œuvre une phase test de délivrance informatisée de documents de voyage	0	1		Atteint	Le matériel nécessaire pour la digitalisation des laissez-passer n'était pas disponible localement. L'acquisition devrait être faite à l'étranger et le processus logistique pour l'achat à l'international a été long. Malgré ces défis, le dispositif de productions des laissez-passer digitalisés a été mis à place.
Sous- Ind_eff_3.2.2022.a.	Le processus de gestion digitale des documents de voyage (sauf-conduits) est pleinement opérationnel	0	1	1	Atteint	Le système de délivrance des laissez-passer digitalisés est installé et opérationnel. 200 laissez-passer digitalisés sont émis. L'utilisation et la mise en circulation sera effective après la mise jour du cadre législatif national et l'autorisation de mise en circulation par la Direction Générale de la Police (DGPN)

Source : Cadre de résultats du projet DANIDA II ; collecte de données auprès des Institutions, Décembre 2022

Annexe 6: Termes de référence de l'évaluation



OIM Niger Urgent
TdR_MS.0020_Final I

Annexe 7: Matrice d'évaluation



Matrice
d'évaluation.docx

Annexe 8: Liste des documents examinés

- Guide d'évaluation
- Cadre de suivi de résultats
- Document du projet DANIDA II
- Document Accord OIM-DANIDA
- Budget du projet
- Liste des parties prenantes
- Rapport intérimaire à l'Ambassade du Danemark au Niger avec résidence à Ouagadougou
- Appui au renforcement de la gestion de la migration au Niger – Phase II : Exercice 2020, 2021 et 2022.
- Rapport de mission de supervision de l'Ambassade du Danemark
- Guide de rédaction de rapport de démarrage au sein de l'OIM
- Rapport de la cartographie des acteurs

Annexe 9: Liste des personnes interrogées ou consultées

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Institution	Titre/Fonction	Téléphone
1	Illiass Ouha Silimane	Homme	Direction générale de l'Etat civil	Stagiaire	98404240

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Institution	Titre/Fonction	Téléphone
2	Dan Elhadji Abdou	Homme	Ministère de l'intérieur/ Direction des migrations	Chef de division personnes déplacées interne	96490682
3	Kabirou Hassan	Homme	DREC M	Directeur	96222776
4	Maman Lawal	Homme	Direction régionale / État civil	Directeur	96070897
5	Mr Yacouba Soukeyradjou	Homme	Directement Régional de l'Etat Civil (DREC) Agadez	Directeur régional de l'Etat civil de migration et des Réfugiés à Agadez	96990922
6	Kabirou Hassan	Homme	Direction régionale de l'Etat civil	Directeur régional	96522276
7	Idrissa Boukary Abdoulaye	Homme	INS	Chef de la division des Études démographiques.	97222366
8	TANKARI Ousman	Homme	DST	Chef Division	98593099
9	Mamadi Kanté	Homme	Néant	Bénéficiaire indirect	75604827
10	Ahmad Abdourahmane Mahamat	Homme	Néant	Bénéficiaire indirect	99521569
11	Mrs Lawali Abati	Homme	Néant	Bénéficiaire indirect	96367376
12	Harou Dan DouDou	Homme	Néant	Bénéficiaire indirect	90300465
13	Abdoul Nasser Souleymane	Homme	Néant	Bénéficiaire indirect	97609658
14	Ibrahima Amani	Homme	Néant	Bénéficiaire indirect	98543254
15	Aghali Mohamed Zodi	Homme	Conseil régional	Chargée de développement	90185046
16	Souleymane Boulhassan	Homme	Conseil régional	Secrétaire général	96971188
17	Harou Maman	Homme	Gouvernorat	Secrétaire général	96894510

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Institution	Titre/Fonction	Téléphone
18	ALIMATOU Saadia	Femme	Secrétariat permanent du cadre de la concertation de la Migration (SP/CCM).	Division planification et suivi évaluation	92296353
19	Elhadji Attaher Adamou	Homme	Gouvernorat	Secrétaire Général	96991440
20	Soly AMADOU	Homme	Cadre de Concertation sur la Migration Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses.	Secrétaire permanent	90733626
21	Maliki Mahamadou	Homme	Conseil régional	SG	96599374
22	Abdoulaye Haloulou	Homme	Gouvernorat	Charge des affaires humanitaires	96537888

Annexe 10: Outils de collecte de données



Guide d'entretien
auprès de la Directic



Guide d'entretien
auprès de l'Institut



Guide d'entretien
auprès des bailleurs



Guide d'entretien
auprès du Cadre de



Guide d'entretien
EQUIPE PROJET OIM



Questionnaire
auprès des bénéfici:

Annexe 11: Liste des structures productrices de données migratoires

LISTE DES STRUCTURES ETATIQUES PRODUCTRICES DE DONEES MIGRATOIRES	
1	Institut National de la Statistique (INS)
2	Direction des Migrations/Ministère de l'Intérieur
3	Direction des Statistiques/Ministère de l'Intérieur
4	Direction des Statistique/Ministère de la Promotion de la Femme-PE
5	Direction de la Surveillance du Territoire (DST)
6	Direction de la Sécurité Publique (DSP)
7	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
8	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
9	Direction des Statistique /Ministère de l'Emploi
10	Direction des Statistique /Ministère Action Humanitaire
11	Direction des Statistique /Ministère des Affaires Étrangères
12	ANPE
13	Direction des Statistique /Ministère de la Justice
14	BCEAO
15	Direction des Statistique /Ministère de l'Education Nationale
16	Direction des Statistique /Ministère de la Formation Professionnelle
17	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

Annexe 12: Concepts clés de la gouvernance de la migration



concepts clés sur la
migration.docx

Annexe 13: Compte rendu de l'atelier de restitution



Compte rendu de
l'atelier de restitutioc

Annexe 14: Liste de présence de l'atelier de restitution



Liste de
présence.docx

Annexe 15: Théorie de Changement du projet en format A3 version modifiable



Théorie de
changement_DANID